

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA
23 novembre 2008 - Montréal, Canada**

La séance est ouverte à 9h00.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous à la réunion du Conseil de fondation. Il salue notamment les membres qui y assistent pour la première fois.

Les membres suivants sont présents à la réunion : M. John Fahey, AC, président de l'AMA; Mme Maud De Boer-Buquicchio, secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe, représentant M. Terry Davis, secrétaire général, Conseil de l'Europe; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du comité Santé, Médecine et Recherche, AMA; Mme Rania Elwani, membre de la commission des athlètes du CIO; Mme Tomoko Ukishima, vice-ministre, MEXT, représentant M. Hirokazu Matsuno, vice-ministre senior, Éducation, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. Scott Burns, directeur-adjoint de l'ONDCP; M. Craig Reedie, membre du CIO; M. Makhenkesi A. Stofile, ministre, Sports et Loisirs, Afrique du Sud; Mme Kate Ellis, ministre des Sports, Australie; M. Graeme Steel, ministre des Sports et des Loisirs, Nouvelle-Zélande, représentant M. Murray McCully, responsable exécutif, Sport sans dopage Nouvelle-Zélande; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Christophe De Kepper, représentant M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis et membre de l'ASOIF; M. Moutouh, directeur de cabinet, représentant M. Laporte, secrétaire d'État aux Sports, France; M. Richard Pound, membre du CIO; M. Ramlan bin Abd Aziz, directeur général, Institut national des sports, représentant M. Datuk Ismail Sabri Bin Yaakob, ministre, Jeunesse et Sports, Malaisie; M. Kamal Al-Hadidi, président, Comité antidopage de Jordanie; M. Duan Shijie, vice-ministre, administration générale du sport d'État, Chine; M. Toni Pascual, représentant Sir Phil Craven, président du CIP; M. Patrick Chamunda, membre du CIO; M. Willi Kaltschmitt Lujan, membre du CIO; le professeur Claudio Moressi, président du CONSUDE; M. Bert Mandelbaum, représentant M. Joseph Blatter, président de la FIFA; M. Richard Young, représentant de l'ACNO; M. Andrew Ryan, directeur de l'ASOIF, représentant le Dr Tamás Aján, membre du CIO; le Dr Robin Mitchell, membre du CIO; M. Carlos Manuel Hermosillo Goytortúa, président du CONADE; le professeur Eduardo Henrique De Rose, représentant de l'ACNO; M. Verovnik, secrétaire, représentant M. Zver, ministre de l'Éducation et des Sports, Slovénie; M. Besseberg, président, IBU; M. Saku Koivu, membre du CIO; Mme Claudia Bokel, membre de la commission des athlètes du CIO, représentant M. Alexander Popov, membre du CIO; le Dr Patrick Schamasch, directeur médical du CIO, représentant Mme Beckie Scott, membre du CIO; M. Jan Kocourek, ministre-adjoint Éducation, Jeunesse et Sport, République tchèque; M. Ashu Agborngah, premier secrétaire administratif et des affaires consulaires, haut-commissariat de la République du Cameroun au Canada, représentant M. Edjoa, ministre des sports et de l'Éducation physique, Cameroun; M. Satyaprakash Ritoo, ministre de la Jeunesse et des Sports, Maurice; M. Gary Lunn, ministre des Sports, Canada; M. Mustapha Larfaoui, membre du CIO et président de la FINA; M. David Howman, directeur général AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation, AMA; le Dr Olivier Rabin, directeur Science, AMA; M. Rob Koehler, directeur, Éducation, AMA; M.

Olivier Niggli, directeur Finances et juridique, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, directeur, bureau régional Asie/Océanie; M. Rodney Swigelaar, directeur bureau régional, Afrique; M. Diego Torres Villegas, directeur, bureau régional Amérique latine.

Les observateurs suivants signent la liste de présence : Marjorit Nurmi, Hakan Nyberg, Paul Marriot-Lloyd, Hans Holdmans, Hajira Mashego, Michael Gottlieb, Gael Diaz de Tuesta, Shi Kangcheng, Wang Yun, Wang Xinzhai, Zhao Jian, Daniel Jacobovich, Gustavo Martin Del Campo, Timo Haukilahti, Jan Prerovsky, Robert Ndjana, Victor Feizal Knight, Monika Ungar, René Bouchard, Jean-Pierre Lefèbvre, Nayen Koomar Ballah, Patrick Penninckx, Peter De Klerk, Markus Adelsbach, Torben Hoffeldt, François Allaire, Alexander Derevoedov, Abalyan Avak, Viacheslav Sinev, Igor Zagorskiy, Shannon Rees, Hinshi Kurisaki, Shin Asakawa, Yuko Hasegawa, Satoshi Ashidate, Mikio Hibino, Bille Rowe, Young Seung Kim.

M. LUNN fait référence aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver à Vancouver en 2010. Il est heureux de souhaiter aux membres la bienvenue au Canada et mentionne le modeste cadeau (un parapluie) qui leur est offert par le comité d'organisation et le gouvernement canadien. Il reste dans l'attente de recevoir le monde en février de l'an prochain à Vancouver.

2. Procès-verbal de la réunion précédente, le 11 mai 2008 (Montréal)

LE PRÉSIDENT demande si les membres souhaitent qu'il signe le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 11 mai 2008 comme un enregistrement exact des débats. La distribution de celui-ci, quelques semaines auparavant, n'a donné lieu à aucun commentaire.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA du 11 mai 2008 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL revient sur un certain nombre de points de son rapport. Il rappelle que 103 pays ont désormais ratifié la Convention de l'UNESCO. Le vendredi précédent, un nouveau pays africain, le Burkina Faso, a annoncé sa ratification. Un rapport plus détaillé sur les gouvernements est inscrit plus bas dans l'ordre du jour, mais il rappelle aux membres que c'est la Convention la plus rapidement ratifiée de l'histoire de l'UNESCO. C'est, là encore, un élément primordial de la lutte contre le dopage dans le sport.

L'AMA a fait aboutir le protocole d'entente avec Interpol. Ce partenariat important peut donc désormais progresser, mais il impose à Interpol de compter sur les pays qui disposent d'une réglementation en vigueur autorisant leur police à transmettre les informations par le truchement de sa banque de données. Il demande instamment à tous les pays d'examiner leur législation sur la distribution et le trafic des substances interdites, pour qu'ils puissent se joindre à cette opération. L'AMA œuvre à ce protocole depuis deux ans et il n'est pas sans intérêt de noter qu'il a été approuvé à l'Assemblée générale d'Interpol qui a siégé à Saint-Pétersbourg, avec une abstention et une voix contre, sur plus de 105 délégués.

L'AMA a également collaboré avec le gouvernement français en vue du détachement d'un agent qui s'efforcera d'établir la présentation d'une position sur les lois existantes. Il remercie les Français de leur initiative et reste dans l'attente de l'installation de cet agent. Le directeur juridique et lui-même se rendront à Lyon en janvier pour assister à la ratification officielle avec le secrétaire général.

L'Agence a poursuivi le projet de partage de preuves et d'informations conformément à la méthode sur les enquêtes et elle réunira dans les prochaines semaines une réunion

de rédacteurs rapporteurs pour que ces méthodes tiennent compte de toutes les situations nécessitant un partage d'informations. Ceci devra intervenir conformément à la législation des pays participants et aux règles des fédérations compétentes. En rassemblant ces preuves, elle doit exposer des situations où les informations sont partagées par deux autorités publiques, par une autorité publique et un organisme privé, un organisme privé et un autre organisme privé, et un organisme privé et une autorité publique. L'AMA va publier une série de cas d'étude et montrer comment peuvent fonctionner les diverses situations.

Les représentants de l'AMA ne se sont pas rendus au Nigeria en octobre pour des raisons de visas, mais ils iront en avril 2009. L'Agence s'efforce en permanence d'aider quelques-uns des autres grands pays qui en sont encore à mettre au point leurs programmes nationaux antidopage. Une visite a eu lieu en Inde, puis une autre et il s'assurera que le programme est correctement établi. La même procédure a été suivie en Corée. L'Agence fait la liaison avec le Brésil dans le même sens et s'intéresse à d'autres pays qui pourraient avoir besoin d'une aide semblable de l'administration.

Son rapport mentionne les Jeux olympiques et paralympiques à Pékin. Ces manifestations ont dans l'ensemble été très réussies et l'AMA est heureuse d'avoir pu apporter son aide au comité d'organisation et aux contrôleurs des épreuves. Il espère que les expériences tirées de ces deux Jeux seront étudiées en vue des prochains, afin de constamment améliorer les programmes antidopage. Les rapports d'observateurs indépendants ont été publiés et sont disponibles sur le site Internet.

Le Comité exécutif s'est penché sur son rapport à propos du concept que l'Agence a eu pour instruction de faire progresser avec les FI. Le Comité exécutif lui a demandé de poursuivre les discussions et le dialogue. Son rapport, qui indique que ce concept a été rejeté, est probablement trompeur. Il est toujours sur la table et reste en pourparlers, en vue d'un résultat qui permette, d'une façon ou d'une autre, aux FI de gérer correctement leurs programmes de contrôles hors compétition.

À propos de l'affaire Landis, il tient à souligner qu'il a soumis un mémorandum indiquant certains des points de vue de la décision du TAS susceptibles d'être intéressants. M. Landis a engagé de nouvelles procédures devant le tribunal fédéral des États-Unis. Il a, personnellement, pris part à des pourparlers en vue d'une résolution satisfaisante de ces procédures dans ce pays et il les poursuivra dans l'espoir de parvenir à un résultat dans les prochaines semaines. Ceci n'induit pas de changement à la décision rendue par le TAS.

Une note porte aussi sur les mesures supplémentaires, sujet qui a fait l'objet de discussions du Comité exécutif en septembre, à propos des mesures susceptibles d'être prises dans le monde concernant les critères de sélection ou d'admission aux grandes manifestations. Il a été demandé à l'administration de garder un œil sur l'élaboration de cette question afin de s'assurer qu'elle n'entraînera pas des difficultés légales pour ce qui est de respecter l'échelle de sanctions du Code. L'administration procède à des vérifications quotidiennes pour étudier ce qui doit être fait par rapport au Code, et accepte les suggestions quant à la manière dont cela pourrait être mieux envisagé à l'avenir. Et il prévoit de présenter à la réunion de mai un rapport au Comité exécutif suggérant quand pourrait se dérouler la prochaine révision du Code.

Le Comité exécutif a soulevé l'idée d'un système autour d'un conseil de discipline restreint pour s'occuper des problèmes posés par les laboratoires. Selon le SIL, une procédure doit permettre à l'AMA de régler ces difficultés lorsqu'elle n'est pas satisfaite à propos d'une accréditation, à l'issue d'un contrôle de compétences ou pour d'autres raisons. Et permettre ainsi aux laboratoires d'être entendus en réponse à ces plaintes, avant qu'une décision de suspension ou de suspension partielle ne soit prise par le Comité exécutif.

L'AMA réunira un séminaire « Pour une direction réfléchie » à Oslo (Norvège), en juin 2009. Le Comité exécutif écouterá les gens contester les façons dont la lutte contre le

dopage sont menées actuellement, comment elles pourraient être améliorées, et les critiques qui pourraient entraîner l'adoption de méthodes différentes.

Il a été demandé à l'administration de continuer d'étudier la question des paris et de la corruption. De nouvelles discussions auront lieu avec les personnes intéressées et l'AMA utilisera sa nouvelle relation avec Interpol pour faire évoluer ce point particulier.

Au cours des dernières semaines, l'Agence a engagé deux nouveaux directeurs. Julie Masse, nouvelle directrice Communication, prendra ses fonctions le 1^{er} décembre. Elizabeth Hunter a quitté l'AMA pour un nouvel emploi aux États-Unis et il lui exprime tous ses vœux de réussite dans la poursuite de sa carrière. Kelly Fairweather a accepté le poste de directeur régional du bureau de Lausanne où il sera également responsable des relations avec les FI. Il débutera à la mi-janvier. Jean-Pierre Moser qui quittera l'AMA au début du mois prochain est absent de la réunion, car il participe à une présentation devant les COE à Istanbul.

3.1 Compte rendu de la réunion du Comité exécutif

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL passe au point suivant et rend compte des décisions prises par le Comité exécutif la veille.

L'AMA a fait appel à l'Espagne au sujet de la procédure d'enquête Puerto. L'administration a reçu pour instruction de rester consciente de la nécessaire séparation entre le judiciaire et l'exécutif et d'assurer un partage approprié des preuves rassemblées par cette enquête. La question sera abordée à Biarritz la semaine prochaine.

Le point relatif à l'article 7 des statuts de l'AMA a été inscrit à l'ordre du jour et l'administration a reçu pour instruction, sur la suggestion de l'Europe, et du Conseil de l'Europe en particulier, de préparer un nouveau document pour la prochaine réunion. Cette décision a été reportée pour que davantage d'informations soient présentées et que l'Agence puisse fournir un compte rendu en mai.

Il a aussi été demandé à l'administration de préparer pour mai une série de suggestions pour la méthode à suivre en vue de la prochaine mode de révision du Code et sur la manière de fixer le délai approprié pour le prochain rapport de respect et l'élaboration d'une procédure qui traitera la question du respect dans l'intervalle. Il s'agira d'étudier le mécanisme selon lequel un signataire qui pourrait paraître non-conforme pourra parvenir au respect du Code sans avoir à attendre deux ou trois ans et le prochain rapport. Cette question du respect sera finalement soumise au Conseil de fondation puisque c'est de lui que cela relève.

Il a mentionné la décision prise au sujet de la commission de discipline pour les laboratoires. Une discussion a eu lieu aussi à propos de la méthode suivie par les Observateurs indépendants. L'administration a été encouragée à approfondir le dialogue avec le CIO pour que leur prochaine mission aux Jeux olympiques se déroule comme celle de toutes les autres grandes manifestations, Jeux paralympiques compris. La mission des Observateurs indépendants a été rapidement décrite comme une forme d'audit, en ce sens que l'AMA fait la liaison avec le comité d'organisation à mesure du déroulement de la manifestation, pour qu'il puisse être remédié aux problèmes rencontrés et ainsi parvenir au respect du Code durant la manifestation même. C'est plus un moyen de faciliter, d'aider et de conseiller qu'un audit à proprement parler et il espère pouvoir mettre cela en place pour les Jeux d'hiver à Vancouver.

Le Comité exécutif a approuvé trois projets de sciences sociales, la veille.

Une discussion a eu lieu sur les problèmes constatés en ce moment en Russie au sujet du transport des échantillons. L'administration étudiera cette question plus à fond afin de pouvoir en obtenir un rapport complet et envisager les éventuelles mesures nécessaires à prendre. L'AMA discute avec la FI concernée et continuera à l'aider afin que cela ne se reproduise plus.

Ceci couvre ce qui figurait à l'ordre du jour du Comité exécutif, hormis les points qui demeurent soumis à la décision du Conseil de fondation.

MME DE BOER-BUQUICCHIO déclare qu'elle n'a entendu aucune référence faite au Standard international pour la protection de la vie privée et des informations personnelles, qui a occupé une part substantielle de la réunion du Comité exécutif.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que ceci s'explique par le fait que cette question est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de fondation et qu'elle fera donc ultérieurement l'objet d'un débat.

LE PRÉSIDENT explique qu'un point de procédure doit d'abord être réglé. Certains documents doivent être distribués et étudiés avant qu'une discussion informée puisse avoir lieu.

M. POUND estime, au sujet de la Convention de l'UNESCO, qu'il pourrait être pertinent d'inclure, outre les 103 pays, le pourcentage des populations que cela représente par ceux qui ont ratifié.

Il considère que l'AMA devrait se faire un point d'honneur à remercier le CIO du superbe emplacement attribué au Programme de sensibilisation durant les Jeux à Pékin, ce qui l'a rendu beaucoup plus performant et abordable pour les sportifs participants.

Au cours des Jeux, il a constaté que la question des 110 ml, qui avait fait l'objet d'un débat approfondi précédemment, n'a pas semblé poser de problème.

Celle des sanctions ou mesures supplémentaires est beaucoup plus importante que les gens veulent bien le reconnaître. En effet, cela risque d'avoir un effet domino, car c'est susceptible d'écartier des CNO entiers. Il aurait été bien préférable que les organisations désireuses de disposer de pénalités supplémentaires aient profité de l'occasion de l'ajustement du Code en novembre dernier.

Au bas de la page 5, sous le titre « Statistiques », il est donné l'impression trompeuse que la qualité des contrôles réalisés ne serait pas satisfaisante. Il lui semble que l'idée était qu'il devrait y avoir davantage d'efficacité dans la manière dont l'AMA conçoit ses contrôles.

Il partage la préoccupation du Comité exécutif à propos de l'Espagne et de l'affaire Puerto. Il y a eu série de développements malheureux. Si l'AMA bute la tête contre un mur juridique, peut-être est-il temps que l'Espagne prenne du recul et change de méthode, car énormément d'informations existent qui pourraient être utiles à ceux qui sont concernés par le dopage dans le sport à partir de cette enquête.

La discussion sur l'article 7 et les statuts sera utile.

La mission des Observateurs indépendants est en fait un audit combiné à un rapport indépendant en fin d'observation. Il n'est pas gêné par la transmission de commentaires en temps réel qui permettent au comité d'organisation d'ajuster ce qui peut l'être, mais il souligne que l'AMA ne devrait pas se laisser aspirer dans le système. Elle effectue un audit et publie un rapport indépendant et c'est une fonction extrêmement précieuse.

LE PRÉSIDENT note la suggestion très constructive des chiffres des populations par rapport au nombre de pays et indique qu'ils figureront la prochaine fois. Il sera également pris note des autres points soulignés.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST se réfère aux statistiques, malheureusement, il semble que celles transmises annuellement ne reflètent pas la situation réelle. En comparant les faits et les chiffres, il semble qu'il ait été parfois difficile de décider de quel sport il s'agissait dans une manifestation donnée. Par exemple, le hockey, fait-il référence au hockey sur glace ou hockey sur gazon? Ces chiffres ont donc besoin d'être étudiés et le Comité exécutif a appelé à la mise en place d'un groupe à cette fin.

Au sujet des Observateurs indépendants, le CIO a bien accueilli la proposition de l'AMA de continuer dans la voie décrite par le directeur général. Il émet les mêmes

réserves que celles de M. Pound à propos d'une participation étroite avec les activités antidopage durant les Jeux olympiques. De bonnes expériences ont eu lieu lors de jeux antérieurs de même qu'aux Jeux paralympiques, panaméricains et asiatiques. Il reste dans l'attente d'une coopération performante durant les Jeux olympiques à Vancouver.

Il souhaite féliciter l'administration et le Président du protocole d'entente avec Interpol et souligne l'importance de disposer de législations nationales pénalisant certaines activités telles que la possession au-delà de l'usage personnel et ceci rendra possible l'action de la police lorsque des administrateurs sportifs n'ont aucune possibilité d'agir. Il est important de préciser que l'expérience de Turin fut un exemple extrême. Le droit criminel italien a permis à la police de détecter ce qui se produisait au sein de l'équipe autrichienne de ski et ceci a entraîné une action majeure contre ces skieurs et leurs dirigeants. Le CIO a fait ce qu'il a pu dans le cadre de ses règles, et les contrôles réalisés avaient tous été négatifs, mais les sportifs étaient tout de même en possession de substances dopantes et il était donc de la plus haute importance qu'une législation nationale soit en place pour réprimer de telles activités. Le CIO étudie dans quelle mesure de telles exigences pourraient être incorporées dans les conditions imposées aux villes qui souhaitent organiser les Jeux olympiques.

La question des 110 ml n'a pas semblé poser de problème majeur aux Jeux olympiques, mais cette quantité n'a été utilisée que dans une très petite mesure (seulement pour l'EPO et non pas pour la vaste majorité des échantillons), il est donc un peu trop tôt pour dire si cela s'avèrera ou non un problème à l'avenir.

LE PRÉSIDENT demande au directeur général de répondre aux commentaires.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que l'AMA publie les statistiques qu'elle reçoit tous les ans. L'article 14.4 du Code exige que chaque OAD transmette ses chiffres annuels à L'AMA. Si l'Agence ne les obtient pas, elle ne peut les publier. En revanche, elle a toutes les statistiques des laboratoires puisqu'elle reçoit leurs rapports. Si tout le monde adoptait ADAMS, elle recevrait alors ces informations en temps voulu et pourrait les publier. Les statistiques publiées s'en tiennent aux informations reçues. C'est pourquoi il insiste pour que tout le monde transmette ses données afin que l'Agence puisse publier le rapport, car ce type de rapport devrait être à la disposition de tous et tant qu'il ne sera pas complet, il sera trompeur.

Un rapport d'Observateurs indépendants sera publié à la fin des Jeux et des commentaires opportuns interviendront durant les Jeux. Les membres seront satisfaits d'apprendre que la mission est toujours menée en toute indépendance et intégrité. Il remercie le CIP pour la manière dont il a reçu le rapport, et l'équipe qui le lui a transmis.

Au sujet des enquêtes, ceci a été déclenché du fait de ce qui s'est produit avec BALCO et après un certain nombre d'autres enquêtes. Les tricheurs ne seront pas tous attrapés simplement par des échantillons et leur analyse. Marion Jones a triché durant sept ans. Elle a donné de nombreux échantillons qui ont tous été analysés, mais aucun n'a jamais renvoyé de résultat exposant qu'elle avait enfreint les règles. Des preuves suffisantes collectées par une enquête indépendante ont permis de montrer qu'elle avait triché et elle est allée en prison parce qu'elle avait menti. L'AMA poursuivra dans cette direction, car il est essentiel qu'elle ne compte pas uniquement sur une seule manière de rechercher les tricheurs dans le sport.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

4. Fonctionnement/Administration

4.1 Nominations au Comité exécutif 2009

LE PRÉSIDENT informe les membres du Conseil de fondation que deux noms doivent être ajoutés à la liste. Une réunion aura lieu à Athènes dans quinze jours pour désigner le

représentant de l'Europe et jeudi une autre réunion est prévue à Johannesburg pour choisir le représentant africain. Le nom du représentant américain demeure inconnu dans l'attente des décisions administratives. Sous réserve de ces indications, il demande que les noms figurant sur la liste et leur nomination soient entérinés. Il requiert aussi la coopération des membres pour une décision par circulaire afin d'approuver les candidats de l'Europe et de l'Afrique, lorsqu'ils seront connus.

DÉCISION

Les nominations du Comité exécutif 2009 sont approuvées.

4.2. Conseil de fondation

4.2.1 Appartenance au Conseil de fondation en 2009

LE PRÉSIDENT déclare que la composition du Conseil de fondation doit être approuvée par le Conseil de fondation pour des raisons réglementaires et le nom des membres est requis par la loi suisse.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que l'administration doit tenir à jour une liste de suppléants et l'AMA écrira à chaque membre en vue de faire inscrire les suppléants dans les registres de l'AMA en 2009. La raison en est double. Si un membre ne peut se déplacer, le suppléant est autorisé à siéger à sa place et l'AMA acquittera ses dépenses de déplacement et son hébergement. Si le membre et le suppléant ne peuvent être présents à une réunion du Conseil de fondation, les règles sont telles qu'une troisième personne sera considérée comme observatrice et n'aura pas le droit de voter ni de prendre la parole, à moins d'y être invitée par le Président.

Il tenait à s'assurer que les membres étaient informés et qu'ils savaient qu'ils allaient recevoir une lettre leur demandant de nommer un suppléant pour 2009.

DÉCISION

L'appartenance au Conseil de fondation pour 2009 est approuvée.

4.2.2 Approbation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE PRÉSIDENT remercie les membres de leur soutien.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation est entérinée.

4.3 Comités permanents

4.3.1 Membres des comités permanents et des groupes de travail 2009

LE PRÉSIDENT demande aux membres de se reporter à la liste des comités permanents, signalant les chiffres intéressants figurant dans les documents.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que la composition a été approuvée. De très intéressantes statistiques valent d'être notées. Sur un nombre total de 53 membres, 6 viennent d'Afrique, 10 des Amériques, 9 d'Asie, 24 d'Europe et 4 d'Océanie. Il y a 36 hommes et 17 femmes. Cela mérite d'être souligné, car cela permet de constater avec quel soin l'AMA souscrit aux exigences que lui imposent ses statuts, pour garantir une représentation appropriée des régions et des sexes. Le deuxième aspect est celui de la composition de certains des comités qui a eu pour résultat que deux ou trois sont plus

grands que ce qui est exigé par les statuts. La rotation interviendra l'an prochain et ainsi l'Agence parviendra au respect de ses statuts à la fin de l'année 2009.

LE PRÉSIDENT souligne qu'il ne voit aucun motif à discussion.

DÉCISION

La composition des comités permanents et des groupes de travail pour 2009 est approuvée.

4.4 Rapport d'activité sur les Jeux à Pékin en 2008

LE PRÉSIDENT demande au nom du Conseil de fondation, que les félicitations de l'AMA soient adressées à la Chine pour les magnifiques Jeux olympiques et paralympiques qui y ont été organisés et de même qu'elle félicite le Mouvement olympique pour sa conduite de ces Jeux splendides.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activité sur les Jeux à Pékin en 2008.

4.5 Protocole d'accord avec Interpol

LE PRÉSIDENT déclare qu'une copie du protocole d'accord est à disposition. Sauf si c'est absolument nécessaire, il ne tient pas à entendre de commentaires.

M. MOUTOUH déclare que le ministre de l'Intérieur a confirmé le détachement d'un agent auprès d'Interpol. L'AMA devra lui fournir une description du poste à pourvoir afin que la France puisse recruter la personne la plus apte à la fonction.

LE PRÉSIDENT exprime toute l'appréciation de l'Agence au soutien de la France.

DÉCISION

Il est pris note du protocole d'accord avec Interpol.

4.6 Indicateurs de performance du plan stratégique

LE PRÉSIDENT informe les membres que le plan stratégique est soumis pour information.

DÉCISION

Il est pris note des indicateurs de performances du plan stratégique.

5. Juridique

5.1 Rapport d'activité juridique

M. NIGGLI revient sur plusieurs points de son rapport. Un certain nombre d'interventions se sont produites concernant l'affaire Puerto. La situation est très peu satisfaisante du point de vue juridique. Le juge a de nouveau décidé de clore l'enquête sans rechercher de nouveaux éléments de preuves. Naturellement, l'AMA, avec l'UCI et le gouvernement espagnol, a fait appel de cette décision de clore l'enquête. L'affaire est en cours. Une autre procédure existe également devant le TAS contre Valverde, et l'AMA s'efforce d'obtenir accès aux poches de sang saisies par la Garde civile au cours de l'affaire Puerto. Toutes les demandes d'obtention ont été refusées jusqu'à présent, même lorsqu'elle a officiellement demandé la remise d'une poche de sang. Il a été fait appel de cette décision. Une autre demande a été adressée par le biais d'un tribunal suisse qui a

été refusée également au motif qu'elle provenait d'un tribunal civil plutôt que pénal. L'AMA œuvre de nouveau à ce sujet, mais sans la coopération du magistrat ni du juge en Espagne, bien qu'elle espère que la cour d'appel lui accordera une oreille plus clémente. Le Président sera à Biarritz la semaine prochaine et une réunion est prévue pour aborder la question avec les autorités compétentes.

Il n'a pas l'intention de commenter les affaires en cours, mais le cas Pinto (qui a pour origine les Jeux olympiques à Turin) réserve une bonne nouvelle. L'affaire a été résolue vendredi avec la décision du TAS d'infliger quatre ans de suspension au sportif. Deux appels sont en cours devant le Tribunal fédéral suisse, concernant Stadnych, un lutteur, et Dodo, un joueur de football.

M. POUND demande ce qui est advenu des joueurs de cricket pakistanais. Le cas a-t-il été résolu ?

M. NIGGLI répond que le TAS a décidé qu'il n'était pas compétent dans cette affaire.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souligne que le même joueur de cricket a fait l'objet d'une autre procédure de sanction pour un second incident. L'audience a eu lieu, mais le résultat n'est pas encore connu.

M. YOUNG explique qu'une nouvelle enquête a été lancée avec un juge différent et, peut-être obtiendra-t-on une meilleure conclusion.

MME DE BOER-BUQUICCHIO demande ce qu'il est advenu du point 5.2.

LE PRÉSIDENT répond que ce point a été retiré de l'ordre du jour, mais invite Mme De Boer-Buquicchio à s'exprimer à son sujet.

MME DE BOER-BUQUICCHIO déclare que l'Europe se félicite que ce point ait été approfondi notamment après la réunion de Ljubljana en janvier. La procédure de nomination du président et du vice-président de l'AMA est une première étape qui est appréciée. Toutefois, une série de questions demeurent à traiter et l'Agence doit proposer une méthode qui épuise le sujet. Elle reste dans l'attente d'une discussion à ce sujet et de la suggestion d'un ensemble complet de règles et pas seulement pour la nomination de son président, mais aussi à propos du quorum pour les prises de décisions. Et dans quelles circonstances il peut ou doit être fait appel à un vote à bulletin secret ainsi que la question des relations entre le Comité exécutif et le Conseil de fondation, car l'AMA est fréquemment confrontée à des difficultés de procédure quant à savoir qui est responsable et de quelles décisions. Tout cela nécessite d'être éclairci, mais elle note avec satisfaction que cette procédure n'en est qu'à ses débuts et qu'elle se poursuivra.

M. POUND indique qu'il ne lui semble pas approprié de modifier les statuts pour préciser comment un groupe en particulier désigne son candidat. Seuls les gouvernements peuvent proposer un système aussi compliqué que celui-ci. Soumettre une candidature exige au moins 180 jours et il se demande si c'est convenable. Il ne croit pas que la manière dont l'un des deux groupes de partenaires choisit ses candidats doit être fixée par les statuts.

LE PRÉSIDENT propose cela sous la forme d'un texte d'application. Aucune décision n'a été prise. Il est demandé que d'autres suggestions puissent être soumises. Elles seront examinées par l'administration et un autre débat aura lieu à la réunion de mai. C'est sur la table et le Conseil de fondation en délibérera en mai.

M. STOFILÉ approuve l'idée générale de la proposition de consultation et de discussion ainsi que l'élargissement du sujet d'étude, mais l'Afrique souhaiterait aussi à faire partie du processus. Il ne s'agit pas d'une affaire seulement européenne. Elle affecte toutes les régions et l'Afrique voudrait être consultée et y prendre part.

LE PRÉSIDENT répond que chacun peut soumettre des suggestions.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité juridique.

6. Rapport financier

6.1 Finances

M. REEDIE présente aux membres les divers points figurant dans leur dossier. Le compte rendu d'activité des finances est en fait le très bref procès-verbal d'une très longue réunion du comité Finance et Administration à Lausanne en juillet 2008. Depuis lors, le monde financier et économique a changé au-delà de toute reconnaissance, ce qui aura probablement un effet spectaculaire sur les gouvernements et le Mouvement olympique. L'orientation de l'AMA et ce qui pourrait se produire demeurent réduits aux conjectures.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité des finances.

6.2 Contributions des gouvernements et du CIO

M. REEDIE indique que les membres ont dans leur dossier l'état des contributions à jour (26 septembre). Il montre que l'AMA a pu percevoir 98,32% des contributions proposées. Un document en date du 20 novembre indique un chiffre de 98,44%. En fait, cela signifie que les gouvernements ont effectué leurs paiements à l'AMA plus largement que jamais auparavant et plus tôt dans l'année, ce qui facilite grandement ses affaires. À cela, correspondent trois versements, dollar pour dollar, du CIO avec un reliquat en fin d'année. Il souligne le succès des versements de ces contributions notamment auprès des gouvernements et il est reconnaissant de la promptitude et de l'exactitude avec lesquelles ils sont effectués. Il a aussi ajouté un historique dans le dossier des membres.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

6.3 Comptes trimestriels de 2008

M. REEDIE précise que ces comptes sont ceux arrêtés au 30 septembre 2008. Ils sont produits régulièrement et sont présentés ici pour référence. Le surplus estimé est de 4.6 millions de dollars dans la période des neuf premiers mois de l'année. L'Agence percevra très peu de revenus dans les trois derniers mois. En toute première page, il attire l'attention des membres sur l'endroit où elle place son argent. L'AMA a quitté les comptes de dépôts bancaires (puisque la situation financière est très différente). Elle détient à présent une part importante en bons gouvernementaux. Ceux-ci produisent un taux d'intérêt raisonnable à un risque absolument minimal et il espère que les membres soutiendront cette philosophie.

Il estime toujours que l'élément le plus intéressant reste le document proposé en annexe 2, qui détaille recettes et dépenses réelles par rapport à ce qui était prévu. Ceci lui permet de se rendre compte si l'AMA est en passe de produire le résultat attendu lors de l'approbation du budget annuel. M. Niggli a évoqué le nombre d'affaires juridiques. Dans l'affaire Landis, elle a presque dépensé le 1,8 million de dollars budgétés sans toucher à son fonds de réserve pour les litiges. Les chiffres sont tous là qui lui procurent, ainsi qu'à l'administration, une idée très claire de la situation et de ce que sera probablement le résultat. Sous « Standards et Harmonisation », dans les neuf premiers mois de l'année, l'Agence a plutôt trop dépensé, ce qui s'explique pour une large part par le travail entrepris sur le respect du Code.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activité sur les comptes trimestriels.

6.4 Budget 2009

M. REEDIE rappelle que le budget 2009 est un document important. En se penchant sur la section 6.4, les membres verront le plan stratégique et opérationnel approuvé par le Comité exécutif. Le comité Finance et Administration s'efforce de ne pas élaborer de chiffres en l'air et reste attentif à ce que le Comité exécutif demande à l'Agence.

Passant au projet de budget (annexe 2, point 6.4), les membres constateront quelques petits changements. L'hypothèse raisonnable arrêtée pour 2009 est que l'AMA collectera 96% plutôt que 93% de ce qui lui est dû. Du côté des dépenses, le comité a tablé sur une augmentation maximum de 4,5% de la rémunération du personnel. Un chiffre demeure hautement spéculatif, celui du taux d'intérêt sur les investissements. Il lui semble que les gouvernements et les institutions financières vont tirer ces taux vers le bas, et ce, plutôt rapidement. Toutes les statistiques et les détails du budget sont présentés aux membres. Le comité a augmenté l'allocation pour les réunions intergouvernementales et sportives. Les prix des billets aériens augmentent et ne vont pas baisser et le comité en a tenu compte. Du côté des TI, l'augmentation est d'un peu plus de 9%. L'AMA fonctionne grâce à d'excellents services TI et elle a décidé de renouveler complètement son matériel. Plus le comité y a réfléchi plus il lui a semblé qu'il était préférable de l'acheter, ce qui a rendu la décision un peu plus facile. Pour Santé, Médecine, et Recherche, le chiffre dépasse juste 6,5 millions de dollars et les membres entendront un rapport ultérieurement sur le succès plutôt appréciable du programme de recherche jusqu'à présent. Le chiffre pour l'Éducation augmente de 11%. M. Koehler a déclaré qu'il en était satisfait et qu'il en fera un excellent usage. Quant aux coûts de fonctionnement, leur augmentation est modeste et abordable.

La projection permanente des états de trésorerie montre que l'AMA détient environ quelque chose comme plus de 8 millions de dollars en liquidités non affectées. En 2008, le comité s'attendait à un déficit d'un peu plus de 2 millions de dollars qui serait puisé dans ces disponibilités. Les membres verront qu'en utilisant la trésorerie non affectée, l'AMA parviendra à un bilan d'un peu plus de 4 millions de dollars en 2009. Divers taux d'augmentation des contributions ont été pris en compte et discutés avec le Mouvement olympique qui a déclaré qu'il se satisferait pour 2009 d'une augmentation au taux de 4% sans pour autant souhaiter s'engager pour des augmentations qui suivraient à 5%, 5,5% et 6%. Il est difficile de spéculer sur les augmentations à l'avenir dans le climat actuel, néanmoins, chacun doit reconnaître qu'elles sont probables.

Le dernier point qu'il souhaite mentionner est le fait que les marchés des changes ont fait l'objet de coups de balanciers plutôt spectaculaires. Au moment de préparer le budget 2009, le comité, par simple curiosité, a retenu le taux de change de 1,15 dollar canadien pour 1 dollar américain. S'il est de 1,05 toute l'année, le déficit de l'année - ce qui signifie que l'Agence conservera un peu plus de ses liquidités non affectées - s'améliorera d'environ 328 000 dollars. S'il est de 1,10, le déficit passera à 862 000 dollars. C'est plutôt difficile à projeter. Il est raisonnable de tabler sur un taux qui ne restera pas favorable toute l'année mais le raffermissement du dollar américain et l'affaiblissement du dollar canadien sont de bonnes nouvelles pour l'AMA puisqu'elle dépense en dollars canadiens.

LE PRÉSIDENT remercie M. Reedie. Il ne fait pas de doute qu'il est seulement demandé au Conseil de fondation d'approuver le budget pour 2009. Il ne lui est pas demandé de l'approuver, verrouillé dans une référence quelconque aux années ou budgets ultérieurs.

M. REEDIE demande formellement au Conseil de fondation d'approuver le budget 2009 tel que distribué.

DÉCISION

Le budget 2009 est approuvé.

6.5 Nomination des vérificateurs des comptes pour 2009

M. REEDIE déclare que l'AMA doit nommer les vérificateurs des comptes pour 2009. PricewaterhouseCoopers s'est montré d'une aide considérable pour l'AMA et il propose de reconduire les services de cette société pour l'année qui s'achèvera au 31 décembre 2009.

DÉCISION

La proposition de nommer PricewaterhouseCoopers vérificateurs des comptes de l'AMA pour 2009 est approuvée.

6.6 Propositions de financements supplémentaires

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que l'administration a poursuivi un dialogue fructueux avec les gouvernements japonais et français. Le premier s'est engagé à une contribution annuelle supplémentaire jusqu'à 350 000 USD pour soutenir le développement des ORAD asiatiques et l'Agence a conclu ces pourparlers par un accord qui sera signé une fois que la documentation sera disponible en japonais, français et anglais. L'AMA exprime toute sa reconnaissance au Japon pour cette attrayante initiative.

L'administration a également engagé des pourparlers avec le gouvernement français au cours desquels le ministre a annoncé que la France verserait une contribution extraordinaire au revenu de l'AMA, en référence spécifique au projet du passeport de l'athlète et l'AMA a été informée qu'elle s'élèvera à 200 000 euros. Ce qui est un geste appréciable qu'il accepte avec gratitude.

DÉCISION

Il est pris note des propositions de financements supplémentaires.

6.6.1 Japon

MME UKISHIMA déclare qu'elle souhaite saisir l'occasion pour expliquer la contribution supplémentaire du Japon. Depuis sa fondation, l'AMA a puissamment contribué à promouvoir les activités antidopage dans le monde. Toutefois, nombre de pays et régions présentent des dispositions très insuffisantes à cette fin, alors même que ces mesures antidopage sont devenues essentielles dans les politiques d'État. Dans cette perspective, le Japon a décidé d'ajouter un financement à sa contribution nationale et a souhaité qu'il soit utilisé par l'Agence pour soutenir les activités antidopage en Asie, et notamment pour la mise en place et le fonctionnement des ORAD de cette région pour aider les pays et autres entités dans lesquels les dispositions antidopage ne sont pas suffisantes.

6.6.2 France

M. MOUTOUH confirme la contribution financière de la France (à l'origine destinée à l'UCI), de 200 000 USD à l'AMA.

7. Code mondial antidopage

7.1 Rapport de respect et d'application du Code

LE PRÉSIDENT demande au directeur général de présenter le sujet.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique qu'il lui a été demandé de s'assurer que chacun comprenait la question du rapport de respect du Code et de nombreuses questions lui ont été posées sur les conséquences d'une non-conformité, etc. Le rapport de surveillance réalisé par l'AMA découle du Code puisqu'un article de celui-ci stipule qu'elle doit en rendre compte au Conseil de fondation tous les deux ans. Il s'agit du premier rapport en vertu du Code. La décision relève du Conseil de fondation. Le Comité exécutif lui recommande de reporter le rapport à mai 2009. En cas de détermination d'un non-respect, l'Agence n'a aucun pouvoir de sanction. Tout problème de non-conformité de la part d'un signataire doit être adressé au CIO et aux autres représentants du mouvement sportif seuls responsables des mesures à prendre quant à ce non-respect, s'ils le souhaitent. Il en va de même pour les gouvernements (évidemment, il se réfère là aux ONAD), c'est d'eux que relève la prise de mesures à l'encontre d'un non-respect. L'Agence peut décider de n'accepter aucun représentant d'un signataire non conforme au Code au sein de son Conseil de fondation ou de ses groupes de travail. Selon le Code révisé, d'autres difficultés se produiront. Ainsi, selon le nouveau SIL, il ne sera pas possible de continuer à avoir un laboratoire accrédité dans un pays qui ne respecte pas le Code. Une clause du Code révisé indique que les manifestations sportives ne pourront y avoir lieu (y compris en cas de non-respect par le CNO et l'ONAD). Tels sont les termes du Code révisé qui n'est pas encore en vigueur. L'impact de ce rapport prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2009. Il souhaitait s'assurer que ces questions étaient bien claires avant de demander à M. Andersen de présenter le rapport de non-respect du Code.

M. ANDERSEN précise qu'il va présenter les faits et les chiffres qui figurent dans le dossier des membres avec la mise à jour, en tenant compte des deux dernières semaines. Comme mentionné, l'article 20.3.4 (et il veut parler du Code actuel) indique que le respect du Code sera vérifié par l'AMA tous les deux ans. Les membres ont la possibilité d'envisager des explications pour le non-respect et peuvent recommander des excuses pour les partenaires. M. Howman a indiqué les conséquences du non-respect. L'AMA a défini précisément comment elle allait rendre compte du respect en précisant qu'elle ne rapportera que le respect des FI et des OANAD. Ceci a été décidé par le Comité exécutif en novembre 2007. L'AMA rend compte du respect du Code par les organisateurs des grandes manifestations par le biais de sa mission d'observateurs indépendants et il a été décidé par le Comité exécutif que la surveillance des ORAD, CNO compris, devait relever de ce projet là. Le Comité exécutif a recensé des circonstances exceptionnelles pouvant être avancées comme excuses. Il a été demandé de tenir compte des records et de l'histoire sportifs du pays considéré, des circonstances et troubles politiques et également de la situation économique spécifique de ce pays. Il y a eu aussi une demande pour définir des exigences minimales afin d'être conforme au Code et il a été reconnu que certaines mesures devaient être en place pour que l'organisme considéré soit jugé conforme au Code : il s'agit des dispositions du Code pour les DRAY, de celles concernant les sanctions. Dans le respect du Code, un droit d'appel doit être réservé à l'AMA, les Standards internationaux doivent être appliqués et un programme de contrôles hors compétition doit exister.

Depuis le rapport de mai dernier, la communication avec les partenaires n'a pas cessé, l'objectif est d'aider autant que possible à la mise en place et à l'application correcte des règles. On pourra penser que le rapport présenté ici contient trop de non-respect ou trop peu. Il s'est efforcé de suivre les instructions du Comité exécutif en limitant l'ensemble de ceux qui sont déclarés ou considérés comme non conformes.

Il informe de la situation présentée dans laquelle l'AMA se trouve. En termes d'acceptation du Code, leur nombre est assez bon pour les FI olympiques et non reconnues par le CIO. Toutes ont accepté le Code. En termes d'ONAD et de CNO agissant comme ONAD, 114 ont signé le Code. En termes de règles antidopage reçues et examinées par l'équipe de Montréal, composée de juristes internes et d'autres qui appartiennent aussi à des cabinets juridiques externes, des règles ont été reçues de toutes les FI olympiques et reconnues par le CIO et elles sont toutes conformes au Code. Concernant les ONAD, l'AMA a reçu 102 ensembles de règles et 77 d'entre eux sont conformes au Code. Au sujet des contrôles hors compétition pour les Fédérations

olympiques, 30 sur 35 présentent des programmes de contrôles hors compétition ou prévoient en mettre un en place. Pour les Fédérations reconnues par le CIO, 15 sur 31 ont un programme hors compétition. Quant aux membres de l'AGFIS, 21 sur 24 se sont manifestés avec 21 règles conformes sur 24.

Pour ce qui est de la progression depuis la réunion de mai, l'AMA a reçu d'ONAD 26 nouvelles acceptations du Code et a révisé 49 autres séries de règles et cinq séries de règles de FI membres de l'AGFIS non reconnues par le CIO. L'AMA a déclaré 50 nouvelles séries de règles conformes au Code, une série supplémentaire de règles d'une FI reconnue par le CIO et neuf autres règles de l'AGFIS conformes au Code.

Les conclusions sont fondées, comme indiqué précédemment, sur les critères établis par le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Pour les FI olympiques, toutes les règles sont conformes et cinq FI n'ont pas de programmes hors compétition. Plusieurs FI reconnues par le CIO n'en ont pas non plus comme c'est visible sur le transparent. Parmi les FI de l'AGFIS sans reconnaissance du CIO, plusieurs ne proposent pas de programme hors compétition. En termes d'ONAD, les pays ont été répartis en trois groupes. Le premier est celui des ONAD ou CNO servant d'ONAD qui n'ont pas encore de règles conformes au Code, mais ont fourni à l'AMA des preuves qu'elles étaient en train de les adopter. Ces pays figurent sur le transparent. Le deuxième groupe comprend les ONAD ou CNO faisant office d'ONAD qui n'ont pas de règles conformes au Code, mais qui présentent des excuses prévues par le Comité exécutif en septembre. Les membres verront les pays soulignés sur le transparent (ils figurent aussi sur le document). Le troisième groupe comprend les ONAD qui n'ont pas encore de règles conformes et n'ont pas fourni à l'Agence de preuves qu'elles procédaient à leur adoption. Depuis la préparation de ces documents pour la réunion qui figurent dans le dossier des membres, de nouveaux développements sont intervenus ces trois dernières semaines. Le plus récent a eu lieu la veille au matin. L'AMA a reçu la preuve que l'IFSS et la FIDE avaient entamé des programmes de contrôles hors compétition. L'ONAD de Chinese Taipei dispose à présent de règles conformes au Code, l'ONAD russe est sur le point d'appliquer des règles (il a vérifié les règles, lesquelles sont conformes au Code, et plusieurs réunions ont eu lieu avec l'ONAD concernée). Des preuves existent que les règles du système antidopage andorran sont en progression et un message de l'UNESCO a alerté l'AMA du fait des réserves du gouvernement autrichien sur le Standard pour l'AUT qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Les conclusions figurent dans le dossier des membres qui indique également les fédérations et les ONAD conformes au Code. Les membres les FI du Mouvement olympique, les FI reconnues par le CIO, les membres de l'AGFIS non reconnus par le CIO, les ONAD et les systèmes antidopage de deux pays non conformes au Code. Ceci conclut les faits, les chiffres et les mises à jour.

LE PRÉSIDENT déclare que les membres ont devant eu le rapport et les conclusions avec les recommandations de l'administration de l'AMA. Il a indiqué que le Comité exécutif avait discuté ce sujet de façon approfondi la veille et approuvé la motion demandant de reporter le rapport afin de l'étudier à nouveau à sa réunion de mai.

MME DE BOER-BUQUICCHIO revient sur un point qui a été soulevé la veille à la réunion du Comité exécutif. Elle n'a entendu aucune référence à la demande de la Communauté flamande d'être jugée conforme au Code. Elle ne veut pas émettre de jugement à ce sujet, mais aimerait entendre la réponse qui lui a été donnée la veille

M. ANDERSEN répond que, comme il l'a mentionné la veille, l'AMA a reçu copie des lettres envoyées à Mme De Boer-Buquicchio et au ministre danois des Sports faisant référence à la lettre envoyée à l'Agence défendant l'entier respect du Code de la Communauté flamande de Belgique. L'administration a suggéré qu'elle soit placée dans la catégorie « en cours ». Ceci ne signifie pas qu'elle est non-conforme, mais simplement qu'elle est placée dans cette catégorie.

M. LUNN se prononce contre la motion d'accorder une extension. Tout le monde sait que ce Code existe depuis cinq ans. Et les demandes de délais ont été nombreuses. En

proposer ou en approuver un nouveau n'irait pas sans conséquence. Il distingue le rôle de l'AMA de celui des sanctions. Qu'on n'hésite pas à le reprendre, mais il ne lui semble pas que l'Agence ait pour rôle d'imposer des sanctions. Elle a pour seule fonction de désigner ceux qui ne sont pas conformes. Elle enverrait le mauvais message si elle approuvait un nouveau report. Ceci amoindrirait son action dans la lutte contre le dopage dans le sport. Personne, en effet, ne souhaite que des sanctions soient imposées aux pays non conformes, car l'objectif est de les aider à se mettre en conformité. Toutefois, leur accorder un autre délai ne les aiderait pas à atteindre leur but. Les désigner comme non conformes ne ferait que les encourager à se mettre en conformité très rapidement. Leur accorder un autre report signifierait que les mots perdent leur sens. À quoi parviendra-t-on en remettant à dans six mois? Qu'il sache, il n'y a pas de Jeux prévus dans l'intervalle, et il n'est donc pas sûr que les sanctions auraient réellement un sens ou un effet. Le deuxième point soulevé, et il est important, est celui qui concerne un signataire non conforme qui le devient et la possibilité pour lui d'être immédiatement retiré de la liste. En fonction de la discussion, il serait prêt à soumettre la motion appropriée pour supprimer tout retard et que l'AMA fasse ce qu'elle peut, désigne ceux qui ne sont pas conformes et laisse au CIO et aux FI le soin de déterminer les sanctions.

LE PRÉSIDENT signale que M. Lunn a le droit de présenter la motion.

M. BURNS soutient M. Lunn dans sa motion. Ses propos sont en cohérence avec les points de vue que lui-même et d'autres ont exprimés la veille.

MME DE BOER-BUQUICCHIO soutient également la motion. Il est très important de soutenir les recommandations soumises par l'administration.

M. BESSEBERG explique qu'il prévoit un problème en cas d'une décision prise ce jour. Tous les signataires ne seront pas traités équitablement. Certains ont été acceptés, car leur action est en cours, mais l'AMA ignore s'ils seront entièrement conformes au Code lorsqu'ils auront achevé leur travail. Il est nécessaire de préciser s'ils sont ou non conformes au Code. Nombre de pays progressent dans la tâche à accomplir. Est-il correct de dire qu'ils sont conformes avant de connaître le résultat ? Il serait préférable de leur accorder six mois avant de décider s'ils le sont ou non.

M. RYAN déclare qu'il souhaite prononcer quelques mots de soutien à son collègue de l'autre côté de la table. Les FI ne sont pas convaincues que le traitement des partenaires a été équitable. En ce qui concerne les ONAD, qui ne présentent pas de règles conformes au Code, il est difficile aux FI d'admettre qu'elles puissent être considérées conformes alors qu'elles n'ont même pas de règles. Par contraste, toutes les FI olympiques présentent des règles conformes au Code. Sa deuxième intervention se réfère à un point particulier. Sur proposition du président du CIO la semaine précédente, une réunion a eu lieu avec le président de la FIG qui a envoyé à l'Agence une lettre précisant son programme de contrôles hors compétition et il n'a entendu aucune mention de ce courrier nulle part au cours de l'évaluation d'aujourd'hui.

M. SIMONELLI rappelle que ce à quoi l'AMA tente de procéder c'est de présenter une catégorie « en cours » pour les FI également. Quant à la lettre de la FIG, l'Agence n'a pas constaté que la FIG avait effectué des contrôles hors compétition. Il est convenu que la FIG réalisera des contrôles dans un proche avenir, mais l'Agence ne peut placer cela dans la catégorie « en cours » comme elle l'a fait pour d'autres FI (boxe, sports équestres, basketball, bobsleigh, hockey sur glace, tir, tennis de table et curling), car la FIG n'a pas effectué de contrôles hors compétition cette année.

M. ANDERSEN conclut qu'il existe bien une catégorie « en cours » pour les FI.

M. RYAN explique que la situation est plus claire, mais il persiste à penser qu'il existe un double standard.

M. ANDERSEN répond que cela correspond à une lettre provenant d'une FI. L'AMA a reçu des centaines de lettres de nombre de fédérations (et d'ONAD) dont elle s'est efforcée d'examiner le contenu et de déterminer dans quelles catégories les placer. Ceci a été réalisé de manière consistante et l'Agence a présenté ses résultats.

M. YOUNG précise qu'il est suggéré que, si l'AMA attend jusqu'en mai, il sera possible de se dispenser de la catégorie « en cours » et de déclarer que les signataires sont soit conformes soit non conformes. Il estime que les FI devraient être à même de mener des contrôles hors compétition avant la prochaine réunion, ce qui résoudra la question. Il ne voit pas ce sursis comme un problème. En ce qui concerne certaines ONAD, le fait est qu'elles voudraient être conformes, mais rencontrent des difficultés avec les législations nationales. Et ceci pourrait être également résolu dans les six prochains mois.

M. ANDERSEN demande aux membres sur quelle base l'AMA devrait vérifier dans six mois? Lui faudra-t-il annoncer qu'elle remonte à quatre ans et évaluer les organisations au regard d'un document périmé ? C'est un problème qui doit être résolu, lui aussi. Quant aux législations nationales, c'est au Conseil de fondation de décider. Il rendra compte des progrès réalisés à chaque réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il ne s'agira pas formellement d'un rapport de respect et le directeur général a annoncé la soumission d'un plan en mai sur la façon de traiter le nouveau Code révisé et son respect.

LE PRÉSIDENT confirme qu'un rapport d'information sera soumis à chaque prochaine réunion.

M. POUND rappelle que c'est un Code qui existe depuis pratiquement cinq ans et les termes en sont connus depuis plus longtemps encore. Il ne voit pas comment une FI quelle qu'elle soit peut suggérer qu'elle prend activement des mesures contre le dopage tant qu'elle ne dispose pas d'un programme de contrôles hors compétition. Cette seconde demande d'un report de la part du Mouvement olympique laisse transparaître incompetence et faiblesse. Il soutient les recommandations avancées par l'administration. Il estime aussi qu'une procédure simple devrait être prévue pour « sortir de prison » et un signataire ne devrait pas avoir à attendre deux ans pour cela. Il n'approuve pas l'approche du plus petit dénominateur commun. La catégorie « en cours » le laisse quelque peu en mal à l'aise. Si une telle catégorie existe, chaque signataire qui en fait partie devrait être informé que, si le problème n'est pas résolu, en mai il sera déclaré non conforme. Le temps du rapport est venu. Si les signataires ne veulent pas prendre les mesures qui s'imposent c'est leur problème, mais l'AMA n'a pas à en supporter les conséquences. En tant qu'organisme de surveillance et de compte rendu, elle a effectué sa vérification et à présent elle doit en rendre compte.

LE DR SCHAMASCH estime que le Conseil de fondation se compose de personnes raisonnables. Comment les membres peuvent-ils parler d'équité lorsqu'un pays, la veille même, a été replacé dans la liste du groupe 1, là où aucun contrôle n'est possible et où la vie des ACD est en danger ? Une fois encore, le standard est double et l'AMA ne peut continuer à l'appliquer. Les membres devraient tenir compte de la motion soumise par le Mouvement olympique et accorder le délai nécessaire à tous les partenaires pour qu'ils se mettent en conformité avec le Code.

LE PRÉSIDENT signale que le Dr Schamasch se réfère à l'ajout relatif à la Russie.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que l'Agence a reçu des informations relatives aux affaires qui se sont produites en Russie. Elle n'est pas en position de vérifier ou de valider les éléments avancés et n'a pas encore demandé à la Russie sa réponse sur ces allégations. Pour poursuivre en bonne et due forme, l'Agence doit réunir les informations qu'elle peut recevoir avec l'aide du Mouvement sportif et les transmettre à la Russie afin d'obtenir ses réponses à ces allégations. Dans cette attente, l'Agence ne pourra pas rendre compte de conséquences possibles. Il s'agit d'une étape encore liminaire et ce n'est pas une affaire relativement à la nouvelle ONAD de Russie. Elle concerne davantage la liberté de mouvement des ACD et de transport des échantillons. L'AMA rendra compte de la question après avoir réalisé une enquête appropriée.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST indique qu'il est quelque peu dérouté par l'aspect procédural. Les membres discutaient de report et, à présent, ils abordent certains détails du rapport. En cas de report de six mois, toute discussion supplémentaire sur des FI ou des ONAD en particulier est absolument superflue.

LE PRÉSIDENT estime que le document comprend des recommandations de l'administration. Deuxièmement, il y a la décision de report du Comité exécutif et il lui semblait que cela comprenait de reporter toutes les catégories, y compris les pays et donc la Russie. Cela laisse prévoir qu'il y aura deux motions à étudier : la proposition de l'administration et celle du Comité exécutif de la veille.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST se réfère à l'affaire russe : si la décision de ne pas reporter devait être prise, tant que l'AMA ne détient pas toutes les informations de l'ONAD russe, étant donné l'expérience récente avec les activités antidopage en Russie, il ne se prononcera certes pas en faveur de la conformité, mais il serait favorable à laisser aux autorités la chance de s'expliquer.

LE PRÉSIDENT répond que si les résultats exigent que le professeur Ljungqvist soumette une telle motion, il en aura la possibilité.

M. STEEL déclare que le respect est une rude tâche et la surveillance de celui-ci est encore plus difficile. L'AMA ne peut se permettre de deviner, mais elle doit donner suite. En ce sens, décider en mai 2009 du respect d'un document qui a expiré le 31 décembre 2008 est une absurdité. S'il y a une raison particulièrement bonne pour laquelle ce n'est pas le cas, elle devrait être présentée ici. Il est très préoccupé du fait que la notion de contrôles hors compétition ne laisse pas de poser question. Le programme de contrôles hors compétition changera le 1^{er} janvier et la nouvelle composante des informations sur la localisation ajoutera une toute nouvelle dimension à ces contrôles. Dès lors, que l'AMA détermine le respect du Code sur la base de règles anciennes ne lui paraît pas sensé. Les sportifs sont à l'autre bout de la chaîne. Ils devraient demander à leurs OAD, FI et ONAD pourquoi ils ne sont pas correctement protégés. Sur un plan plus constructif, il existe des problèmes communs aux FI et aux ONAD et, le cas échéant, il pourrait s'arranger pour bénéficier de l'aide du groupe de l'AONAD. À son avis, le Conseil de fondation devrait soutenir la recommandation de l'administration.

MME ELLIS considère que ce qu'elle pensait a bien été exposé par les intervenants des gouvernements. Le Conseil de fondation s'efforce de trouver le gris dans une question noir et blanc. Son rôle est très sérieux puisqu'il doit s'assurer du respect de son autorité, afin de protéger l'intégrité du sport et garantir que les mesures appropriées sont prises. Il ne s'agit pas seulement de se montrer dur en amour, ce qui explique pourquoi le Comité exécutif et le Conseil de fondation ont discuté la nécessité d'une procédure juste permettant de rentrer au bercail dès que les mesures appropriées sont prises. Il est donc très important d'instaurer les mécanismes adéquats.

LE PROFESSEUR DE ROSE estime qu'il y a deux groupes, avec trois couleurs dans l'un et deux dans l'autre. Pour les gouvernements c'est blanc, noir et gris et pour le Mouvement olympique, c'est blanc et noir. Tout le monde est d'accord que ces pays et ces FI ne fonctionnent pas conformément au Code. L'AMA ne devrait pas utiliser trois couleurs pour les gouvernements et deux pour le Mouvement olympique.

M. VEROVNIK déclare que le Conseil de fondation doit envisager, au moment de prendre sa décision que le code de l'AMA 2005 se terminera en décembre 2008. Ensuite la boucle sera bouclée et le 1^{er} janvier 2009 un nouveau Code entrera en vigueur.

LE PRÉSIDENT félicite M. Verovnik, car il lui rappelle que le Code a été traduit et publié en slovène.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST explique pourquoi le Mouvement olympique perçoit cela comme un problème. Les arguments soulevés ne doivent pas être pris comme une tentative d'excuser les FI qui n'ont pas effectué de contrôles hors compétition. Pour sa part, il a probablement vécu les vingt années les plus difficiles auparavant alors qu'il était jugé impossible de contrôler hors compétition. Aujourd'hui, ces contrôles hors compétition sont une partie obligatoire du Code. Son pays a été des premiers à les introduire en 1981 de même que sa FI (en 1991). Ce n'est pas une tentative pour excuser les FI. Il a constamment exprimé sa frustration devant la lenteur des progrès observés, mais le problème sur lequel butent le CIO et le Mouvement olympique au sujet

de cette proposition, comme l'a exprimé M. Ryan, est celui d'une impression de double standard. Lorsqu'on regarde le premier groupe d'ONAD, des pays sont excusés, en dépit du fait que leurs règles ne sont pas conformes au Code, alors que les FI, elles, ne le sont pas. L'alternative serait de suggérer que les pays considérés du premier groupe soient aussi tenus comme non-conformes, puisqu'ils n'ont pas de règles conformes au Code. Les effets en seraient surprenants. L'AMA perdrait neuf des meilleurs laboratoires du monde, mais telle en serait la conséquence. Il ne peut comprendre pourquoi l'absence de contrôles hors compétition devrait constituer une infraction plus sérieuse que le fait de ne pas avoir de règles adéquates en place.

M. BURNS suggère de voter.

LE PRÉSIDENT rappelle que les membres ont devant eux une motion qui émane de la réunion de la veille. Elle recommande au Conseil de fondation de reporter le rapport du respect du Code à sa prochaine réunion de mai, tandis que l'AMA continuera de travailler avec ceux qui ne sont pas conformes pour les aider à parvenir à respecter le Code. Il reconnaît que si, en fait, cette recommandation n'est pas approuvée, il soumettra celle de l'administration puis passera à celle de M. Lunn, si cette recommandation-là est soutenue, et lui permettra de présenter la motion décrite par M. Pound comme une proposition « Sortez de prison », qui offre une immédiate et prompt réponse pour reconnaître le respect lorsqu'il intervient. Enfin, le professeur Ljungqvist souhaitera peut-être s'exprimer pour soumettre une proposition offrant une occasion plus grande encore de prendre une décision plus rapide, si elle est traitée par le Comité exécutif.

M. LUNN lit la motion qu'il souhaite proposer. Si la première motion n'est pas approuvée. Il proposera ce qui suit : « Conformément à l'article 23.4 du Code, le Conseil de fondation déclarera les signataires suivants non conformes le 1^{er} mai 2009, étant entendu qu'une fois conformes ils seront immédiatement retirés de la liste ». Telle est la motion qu'il est prêt à présenter. Cela illustre une sorte de compromis.

LE PRÉSIDENT demande aux membres de passer au vote. Il prévoit un scrutin serré et demande donc la nomination de scrutateurs. M. Marriott-Lloyd et M. Lefevre pourraient, s'ils le veulent bien, faire office de scrutateurs. M. Marriott-Lloyd est de l'UNESCO et M. Lefèvre du Canada. Il présente la recommandation du Comité exécutif qui prévoit que « le rapport de respect est reporté jusqu'à la réunion du Conseil de fondation de mai et l'AMA continue d'agir avec ceux qui ne sont pas conformes, pour les aider à parvenir au respect ». Tous ceux qui sont en faveur lèvent la main. Il note que 36 personnes dans la pièce ont le droit de voter. Il demande ensuite à tous ceux qui sont contre la motion de lever la main. Il y a 23 votes en faveur et 13 contre. La motion est donc approuvée. Il estime que cela amène dès lors à la motion de M. Lunn.

M. LUNN comprend que cela sera controversé. La première motion devait être rejetée pour que la sienne puisse être approuvée.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST déclare qu'il accepte de laisser toutes les autres questions pour mai, cependant, il rappelle aux membres qu'il ne s'agit pas seulement de disposer d'un système pour décider plus tôt sur les ONAD et les FI non conformes, mais aussi dans l'autre sens. L'AMA doit présenter un mécanisme pour être absolument à jour. Une telle proposition sera soumise pour la réunion de mai.

LE PRÉSIDENT note que le Conseil de fondation en discutera en temps voulu en mai.

M. YOUNG demande si le groupe comprend bien que lorsqu'il abordera la question en mai, il traitera du respect et du non-respect et n'aura pas d'autres extensions ni de catégories « en cours ».

LE PRÉSIDENT répond qu'il espère vraiment que tel sera le cas. Il incombe à tous quelles que soient leurs ressources d'obtenir un résultat concis et clair et aucun délai supplémentaire ne devrait pouvoir être envisagé.

M. REEDIE explique qu'après ce débat il comprend clairement les sentiments exprimés. Le Conseil de fondation devrait prendre acte du volume phénoménal de travail

réalisé par M. Andersen et son équipe. L'Agence revient de loin sur cette question complexe. Il estime qu'elle est à 98% du but. Les derniers 2% présentent des difficultés, qui pour un grand nombre ne dépendent pas d'elle. Le travail réalisé est appréciable et le temps imparti pour y parvenir était limité. Il ne croit pas que toute la question de la surveillance et celle des échéances nécessitent d'être réabordées.

M. POUND demande si en mai lorsque respect et non-respect seront évalués, le Conseil de fondation parlera du Code 2009. Le Conseil de fondation devrait préciser cela clairement dès maintenant et il estime que cela appelle un autre scrutin.

LE PRÉSIDENT répond que c'est ce que le directeur général a déclaré. Le Conseil de fondation doit être absolument clair.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que le rapport tel qu'il est présenté figure dans le Code qui existe actuellement. En mai 2009, le Conseil de fondation demandera soit à l'administration de rendre compte des règles en vigueur en mai 2009 (c'est-à-dire le nouveau Code), ce qui signifie que chacun devra avoir été en mesure de mettre en place les révisions et les nouveaux standards ou bien il sera demandé à l'administration de rendre compte de règles et règlements périmés. Il devrait être demandé au Conseil de fondation de préciser le rapport dont il fait actuellement la demande. Si l'administration présente un rapport qui sera considéré comme périmé, peut-être perdra-t-elle son temps. Il parle du point de vue de ses ressources et d'un point de vue de prudence financière, car l'AMA a déjà effectué une vérification des révisions. Les membres du Conseil de fondation doivent déclarer ce qu'ils souhaitent qu'elle rende compte.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST indique qu'il a soulevé la question des délais la veille à la réunion du Comité exécutif, car l'échéance actuelle est loin d'être idéale. Envisager le respect du Code un mois avant qu'il ne soit périmé n'est pas le meilleur des délais. C'est une question de ressources pour le bureau de l'AMA, mais à son avis il semble étrange de juger la conformité en fonction du Code actuel. Le Mouvement olympique souhaiterait que le Code 2009 serve de lignes directrices pour le travail sur le respect.

LE PRÉSIDENT note que les membres devraient dès lors envisager si tous les signataires actuellement considérés comme conformes au Code devront être ou non évalués de nouveau par mesure de cohérence. Le Conseil de fondation demanderait à l'administration de tout recommencer si le Code 2009 devait s'appliquer.

M. MANDELBAUM se réfère aux divers degrés de respect et d'interprétation de ce respect.

M. ANDERSEN explique que si l'administration reçoit pour instruction de rendre compte du respect du Code 2009 en mai 2009. Les membres du Conseil de fondation devront être prêts à recevoir nombre d'autres cas de non-respect. Deuxièmement, pour répondre au commentaire du représentant de la FIFA, l'AMA dispose d'un tel système avec le Questionnaire d'évaluation de conformité au Code en ligne, qui fait le détail entre diverses catégories importantes et d'autres qui le sont moins.

M. POUND demande si le Comité exécutif a fourni une liste des cinq critères utilisés à cette fin. Il ne croit pas que cela donnera lieu à de grands changements. Ce n'est pas de la science pure. Certaines organisations sont censées être au sommet de leur sport et de l'action antidopage et c'est ce qui devrait être le cas de toute façon.

LE PRÉSIDENT répond par l'affirmative, le Comité exécutif a fourni une liste de cinq critères élaborés à partir du Code actuel.

M. POUND répond que l'AMA ne paraît déjà pas sous son meilleur jour et elle devrait s'efforcer de ne pas en plus paraître stupide. Il faut que cela soit le Code 2009.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il incombera alors à l'administration de retourner auprès de chaque signataire qui a été approuvé. Cela peut très bien vouloir dire qu'il y en aura beaucoup plus qui pourraient être considérés comme non conformes, mais si c'est ce qui est souhaité. Les membres souhaitent-ils demander à l'administration de rendre compte en mai du Code en vigueur à ce moment-là, à savoir, le Code révisé entrant en vigueur

le 1^{er} janvier 2009 ? Cela n'appelant pas d'objection, le Conseil de fondation demande de façon claire à l'administration de rendre compte sur la base du Code révisé. Il se dit satisfait de la manière dont la discussion s'est déroulée. La question sera de nouveau abordée en mai.

DÉCISION

La proposition de reporter le rapport de respect du Code jusqu'en mai 2009 est approuvée. Le rapport de respect se fondera sur le Code révisé (entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2009).

7.2 Code mondial antidopage, Standards internationaux et règles modèles

LE PRÉSIDENT note que le document est présenté pour information sur la situation actuelle des Standards internationaux et règles modèles.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur le Code mondial antidopage et les règles modèles.

7.2.1 Standard international pour la protection de la vie privée et des informations personnelles

LE PRÉSIDENT explique que ce point a été inscrit à l'ordre du jour pour prendre note de la décision du Comité exécutif. La question a été décidée par le Comité exécutif à sa réunion de septembre et a de nouveau été portée à l'ordre du jour de la veille. Sur demande de l'Europe, une motion appelant à un moratoire a été soumise et a été rejetée. Il est nécessaire que ce point soit discuté par le Conseil de fondation et il propose qu'il soit exposé de la manière suivante. Il ne doute absolument pas du droit de chacun à s'exprimer s'il le souhaite. Il précise que le Conseil de fondation peut se saisir de cette question, sauf si cela soulève une objection. Les membres acceptent-ils que ce sujet fasse l'objet d'une discussion ? Il ne relève aucune objection. L'administration a mis des documents à la disposition du Comité exécutif la veille, mais ils n'ont pas été distribués pour la réunion du Conseil de fondation. Il demande donc leur distribution, à présent.

Il conclut la première séance de la matinée en demandant à l'administration de diffuser une vidéo de trois minutes préparée pour une vidéo corporative qui devrait intéresser les membres.

Les documents ayant été distribués, il demande à l'administration d'indiquer la position à ce sujet. Il pourrait préciser que c'est une décision que le Comité exécutif avait le pouvoir de déterminer et d'approuver. Elle a été une nouvelle fois soumise au Comité exécutif la veille et celui-ci a confirmé sa décision de septembre. S'il est souhaité que ce sujet soit soulevé au Conseil de fondation, cela ne sera pas refusé.

M. NIGGLI déclare qu'il est très heureux de pouvoir s'exprimer sur un thème aussi facile. Il tente de présenter la question de manière concise, tout en s'efforçant d'indiquer les différents points de vue exprimés la veille. Le Standard a été préparé - et davantage de détails seront fournis par M. Cooper, l'un des experts de pointe de la protection des données en Europe - pour procurer aux sportifs du monde entier un minimum de protection dans l'utilisation de leurs données, mais en cas de conflit entre le Standard et le droit national, c'est ce dernier qui s'applique. L'Europe a fait savoir de façon claire, aux deux dernières réunions du Comité exécutif, que cela lui posait des problèmes. Le premier d'entre eux était la perception que ce Standard n'était pas d'un niveau tel qu'il permette aux organisations européennes de transmettre leurs données à un autre pays

hors d'Europe sous la protection du Standard. La deuxième difficulté est qu'en Europe l'idée est que le Standard est en conflit avec le droit européen. Le Comité exécutif a éprouvé quelque sympathie pour le premier point de vue. Il est clair qu'environ les deux tiers des pays du monde ne disposent pas à présent de protection des données et il serait difficile d'en obtenir la mise en place du jour au lendemain. Dès lors, il semble que pour que le Standard soit applicable et réalisable, il doive l'être à un niveau atteignable par le plus grand nombre de pays. Beaucoup plus difficile à comprendre en revanche est la question soulevée par l'Europe d'un hypothétique conflit avec le droit européen. En effet, ce Standard précise bien qu'en cas du moindre conflit avec le droit national, c'est ce dernier qui s'applique. Il est donc difficile de percevoir un conflit potentiel. Au bout du compte, les décisions du Comité exécutif dans les deux cas se sont fondées sur le fait que tous les sportifs, hors du système européen plus développé de protection des données, bénéficieraient d'un niveau minimum de protection.

M. COOPER estime qu'il pourrait être utile de commencer par replacer la demande dans son contexte. Le processus de consultation au sujet du Standard a débuté en 2007. Depuis, deux phases de consultation approfondies ont eu lieu, entraînant plus de 80 contributions de la part des partenaires intéressés, des gouvernements, des organes sportifs, etc. Il est juste de dire que le processus a bénéficié d'une substantielle contribution européenne, en fait l'AMA a probablement reçu plus de commentaires en substance provenant d'une perspective européenne (et elle a répondu avec diligence à ces contributions) que de toute autre région du monde. L'Agence a reçu des soumissions de consultation directement d'un certain nombre de commissions nationales informatique et liberté (CNIL) et d'OAD qui avaient consulté leur CNIL. Elle a reçu une soumission de Belgique qu'il citera plus loin, ainsi qu'une autre des gouvernements français et allemand, de la CNIL suisse et de l'OAD danoise qui avait consulté sa propre CNIL. En novembre 2007, elle a rencontré les responsables des CNIL allemande et suisse ainsi que les représentants de l'organe canadien de réglementation de données privées. Comme les membres du Conseil de l'Europe le savent, des réunions ont eu lieu avec eux en 2008 sur divers sujets, y compris ADAMS et le Standard. À diverses réunions, les CNIL étaient également représentées. Plus récemment, l'Agence a dû s'engager à répondre à un document préparé et publié par le Groupe de travail Article 29 (G29), organe de grande influence des diverses autorités européennes de l'Union européenne. Malheureusement, ce document se fondait sur une version antérieure du Standard et, lorsque l'AMA a rencontré le G29 pour lui fournir l'information et lui demander de revoir et d'étudier un projet plus récent, il a refusé. L'Agence a reçu des contributions européennes argumentées et s'est montrée très attentive à ce sujet. Rien de plus naturel, puisque l'Europe dispose de l'une des législations les plus avancées du monde sur le sujet.

Il est probablement utile d'en revenir aux récents développements. Au terme de la précédente réunion du Comité exécutif, il a été demandé à l'administration de rencontrer le G29 ou au moins un de ses sous-groupes. Il n'a été possible que de s'entendre sur la date du 12 novembre pour cette réunion qui a donc eu lieu la semaine précédente et, franchement quelque peu à sa surprise, le Standard n'a même pas été abordé, alors même qu'il constituait la pré-condition à la réunion demandée par l'AMA. Une discussion très riche et très informative a eu lieu, mais elle a porté davantage sur des sujets sans lien avec le Standard et l'interaction entre les législations de protection des données et les pratiques antidopage. Il estime que c'est regrettable et un peu frustrant.

Il répond à certains arguments avancés et sur certains des thèmes abordés lors des discussions avec les représentants européens. Le premier problème est la prétention selon laquelle le Standard est incompatible avec le droit de l'Union européenne. « Compatible » doit signifier équivalent au droit européen. Les membres du groupe d'experts qui assistent l'AMA n'ont absolument pas senti que cet argument avait une résonance ou présentait un poids réel. Notamment, les experts ont précisé clairement qu'il s'agissait d'en faire un standard minimum, tout en cherchant à s'assurer qu'il n'entre pas en conflit directement avec une législation nationale existante et, pour cette raison, une lecture attentive permet de se rendre compte qu'aucun conflit n'est possible. Lorsqu'une législation nationale est susceptible d'entrer en conflit avec une partie

quelconque du Standard, c'est elle qui prévaut. Et c'est en cohérence avec la production d'un standard international. Par exemple, il lit dans la version actuelle du Standard, l'article 4.1 : « Lorsque la conformité à ce Standard international peut amener une organisation antidopage à violer d'autres lois applicables, ces lois prévaudront. » L'article 5.1 stipule que : « Les organisations antidopage ne doivent traiter les données personnelles pour autant que ce traitement ne soit pas contraire aux lois applicables sur la vie privée et la protection des données ». Dès lors, l'argument selon lequel le Standard pourrait entrer en conflit avec les législations nationales n'a pas beaucoup de poids.

Par ailleurs, l'autre thème qui ne cesse de surgir est celui selon lequel le Standard ne va pas assez loin. Il a été indiqué dès le départ qu'il s'agissait d'un standard minimum, mais il estime que « minimum » est en fait un terme très péjoratif. En étudiant ce Standard, les membres se rendront compte qu'il s'agit en fait d'un standard très ferme extrêmement dominé par les principes et les normes européens. En fait, le cadre lui-même n'est pas très éloigné de la directive, il s'agit donc d'un standard d'assez haut niveau. Dans le même temps, il n'avait pas pour intention de contrarier une législation nationale et régionale quelconque. Les experts sont restés conscients du fait que l'AMA s'efforçait d'adopter un standard général et international et qu'il n'existait aucun précédent à ce sujet. S'il tel est le cas, il aimerait le voir. Les experts qui ont travaillé sur cette question sont convaincus que lorsque l'application s'imposera, le reste du monde - car il ne faut pas oublier que les trois quarts des nations sportives n'ont ni lois, ni pratiques de protection de la vie privée - sera confronté à un défi immense. Il a été un peu surprenant d'entendre l'argument selon lequel l'application devrait être reportée en provenance de la région qui justement dispose d'une telle législation pour protéger ses sportifs, en dépit du fait qu'il avait bien souligné que celle-ci serait étendue aux régions ne bénéficiant d'aucune protection juridique.

Pour en terminer, il lui est souvent demandé pourquoi l'AMA ne reporterait-elle pas et quel tort y aurait-il à reporter. Il veut retourner la question et demander ce que ce report permettrait d'obtenir. Dans la perspective européenne, il s'agit d'un standard minimum et donc les législations nationales européennes continuent de procurer leur robuste protection supplémentaire. Quant à la crainte de conflits, il ne peut y en avoir. En revanche, que perdrait-on à reporter ? Premièrement, on ne fournira certainement aucun type de protection en termes de respect de la vie privée aux trois quarts du globe. Deuxièmement, la question du délai ne manque pas de se poser. Il ne veut pas se montrer trop pessimiste, mais il lui semble nécessaire de faire un retour à l'histoire. Lorsque les autorités de l'UE ont cherché à obtenir un consensus dans un domaine comme celui de ce genre de code, le délai a été plutôt long. Jusqu'à présent depuis l'adoption, il y a treize ans, de la directive de l'Union européenne, la législation qui sert d'origine au droit européen de la protection des données, un code industriel a reçu bénédiction et cinq autres sont toujours en attente. En termes de décisions nationales adéquates, trois ont vu le jour : en Suisse, Argentine et (en partie) au Canada, plus deux Îles anglo-normandes. C'est tout en treize ans. C'est ce dont il faut se souvenir lorsqu'il s'agit de prendre en compte la question du délai.

Pour terminer, le mandat du groupe a toujours été, et il se poursuivra, de collaborer avec les législateurs en Europe et ailleurs pour renforcer ce Standard minimum.

Il conclut, car il sait que de nombreuses soumissions ont été reçues du contingent européen, toutes extrêmement utiles et prises en compte, qu'il lui semble que la CNIL belge, qui existe depuis un certain temps déjà et est très respectée, a raison. Elle a déclaré au groupe ce qui suit : « La commission défend le point de vue selon lequel, étant donné que le Standard impose des normes minimales, des divergences entre ces règles et le droit belge ne constituent pas en soi un danger pour le respect de la vie privée des sportifs, sous réserve que les gouvernements belges compétents tiennent compte de ces différences lors de l'intégration du Standard dans le droit national. La commission défend le point de vue que le Standard actuel contient un certain nombre de principes de base qui peuvent immanquablement contribuer à une meilleure protection

de la vie privée du sportif. » Il estime que ceci résume parfaitement les principes qui sous-tendent cette initiative et l'objectif fixé.

MME DE BOER-BUQUICCHIO remercie le Président d'avoir réinscrit ce point à l'ordre du jour. Elle souhaite préciser son point de vue à l'intention des membres. Elle estime qu'elle est mieux à même de présenter la position de l'Europe que l'administration de l'AMA. Depuis mai dernier, un certain nombre de réunions en Europe, auxquelles, pour certaines, l'administration a assisté, ont permis d'étudier les tensions qui existaient quant à l'application des législations de protection des données et les règles et règlements antidopage. Elles ont conclu qu'il était nécessaire de prolonger le délai pour résoudre les points fondamentaux et permettre aux partenaires d'émettre leurs commentaires sur la version de travail avant l'adoption du Standard. L'Europe a exprimé ses craintes grandissantes et des commentaires ont été envoyés à l'AMA par le G29 de la Commission européenne. L'Europe a déposé une demande de report et formulé des réserves formelles en septembre. Néanmoins, le Standard a été adopté hâtivement par le Comité exécutif. L'Europe a regretté cette décision et demandé à l'unanimité un moratoire sur son entrée en vigueur. Cette demande n'a pas été entendue. Elle tient absolument à souligner que l'Europe souhaite un standard qui permette le respect de la vie privée et la protection des données dans la conduite des programmes antidopage. Elle continue de participer aux discussions avec les autres pays et l'administration de l'AMA sur la possibilité de modifier le Standard. L'Europe ne peut actuellement appliquer ce Standard, non pas parce qu'elle se montre difficile, mais simplement pour d'évidentes raisons légales. Et elle a le droit de ne pas l'appliquer tant qu'il n'est pas compatible avec sa propre législation de protection des données. C'est absolument essentiel en matière de droits humains.

LE PRÉSIDENT suggère de prendre une pause pour déjeuner.

M. POUND demande ce qui a été décidé.

M. MOUTOUH estime qu'une discussion aussi importante ne devrait pas être reportée plus longtemps. Il craint que les participants ne puissent pas continuer après le déjeuner. Il demande à poursuivre la discussion avant la pause du déjeuner.

LE PRÉSIDENT indique qu'il est proposé de poursuivre la discussion et de résoudre la question avant la pause du déjeuner. Est-ce ce que souhaitent les membres ?

M. POUND demande si le Comité exécutif a adopté le standard et s'il est en vigueur.

LE PRÉSIDENT répond que telle a bien été la décision du Comité exécutif. Il a été recommandé à la réunion de septembre du Comité exécutif de le soumettre à l'approbation du Comité exécutif de novembre. La discussion est intervenue la veille et une motion demandant un moratoire sur l'application du Standard a été présentée. Finalement, le Conseil de fondation a l'autorité sur la suite à donner et il lui demande de décider compte tenu du désaccord de l'Europe. Une décision doit désormais être prise.

M. POUND demande si cela ne pourrait être présenté comme un document évolutif. Rien ne peut empêcher l'AMA de mettre en place ce Standard et de continuer à discuter avec l'Europe. Elle devrait tirer parti des progrès quels qu'ils soient que l'Europe fera à ce sujet.

LE PRÉSIDENT se réfère aux documents distribués aux membres du Conseil de fondation. Une réunion est prévue avec le G29 en février, et le rapport en sera soumis à l'étude du Comité exécutif, si quelqu'un souhaite se le procurer. Il s'agit d'un document évolutif qui continuera à n'être que cela, si la décision prise par le Comité exécutif est confirmée.

M. POUND déclare qu'il serait favorable à cette façon de procéder.

MME DE BOER-BUQUICCHIO rappelle que l'Europe a demandé un moratoire sur l'entrée en vigueur du standard.

LE PRÉSIDENT croit que cela a été compris.

M. KOCOUREK indique que le pont entre les deux rives de l'AMA pour les gouvernements est la Convention de l'UNESCO. Il est heureux que M. Pound ait mentionné ce point. Cette Convention précise de façon claire que tous les documents existants dans le domaine de la protection des droits humains doivent être pris en compte. Il estime que le Standard ne sera pas contraignant pour les États. Désormais, il existe une position selon laquelle les ONAD fonctionnent conformément au Standard dans les pays dans lesquels il ne sera pas opérationnel en vertu du droit national. Ces pays seront-ils alors considérés comme non conformes?

LE PRÉSIDENT répond que dans le cas d'un conflit entre le droit national existant et le Standard adopté, le droit national existant s'impose. Il ne fait pas de doute que la souveraineté de chaque pays sera respectée.

M. STOFILÉ pense que le problème dans ce débat c'est que la réunion du Conseil de fondation a été réduite à un tribunal international de La Haye. Les juristes s'attendaient à ce que les membres puissent faire sens de ces discussions. Il estime que l'AMA est la rencontre de dirigeants et d'administrateurs sportifs et de sportifs aussi pour discuter de principes et politiques fondamentaux quant à la manière dont le sport devrait être administré et géré dans le monde. Et la responsabilité des juristes est de rentrer chez eux et d'étudier les diverses législations et de synchroniser politiques et principes avec les législations de leurs autorités respectives. Ceci ne relève pas du Conseil de fondation.

Il se réjouit d'entendre que Mme De Boer-Buquicchio a déclaré qu'elle ne s'opposait pas au Standard qui a déjà été adopté, mais qu'elle demandait le moratoire sur son entrée en vigueur. Ceci modifie ce qui a été demandé en septembre. En septembre, l'Europe a appelé à un report de la décision originale. Elle demandait que l'entrée en vigueur soit reportée indéfiniment, car il n'y avait pas d'échéance pour le moratoire. Il répète ce qu'il a déjà dit. L'Afrique n'a pas ces conflits entre ADAMS et l'AMA et les OAD et autres et elle a de la chance à ce sujet, mais c'est regrettable pour ce qui est de la disponibilité des autres mécanismes, réglementation ou législation. Dans la majorité des pays de ce continent, il n'y a pas de lois qui protègent les droits humains des individus, sans parler des sportifs. Il n'est pas d'accord avec la notion que l'on ne devrait pas protéger les droits humains au minimum. C'est ce qui se produit constamment. Comme les œufs d'une poule, les pays ne parviennent pas à maturité tous en même temps.

En lisant ce document, la confusion, dont il se plaignait depuis septembre, s'est quelque peu éclaircie. Il lui semble que la vraie question demeure la tension entre ADAMS et les pays. Il ne dit cela que sur la base de ce que les membres ont devant les yeux. Le rapport précise que certains secteurs n'ont pas été soulignés. Un système élaboré existe pour la protection de la vie privée des sportifs et tant de sportifs voyagent dans de nombreux continents du monde. C'est un niveau très utile auquel chacun devrait aspirer plutôt que l'inverse. Il le soutient volontiers. Il estime que l'Agence devrait être encouragée et les pays d'Europe auxquels il pose des problèmes devraient les traiter. Ils ne devraient pas mésestimer les difficultés et ils devraient revenir avec un rapport précisant ce qu'ils trouvent inadmissible. Ils ne l'ont toujours pas indiqué, c'est-à-dire en précisant ce qui n'est pas acceptable. L'Europe devrait s'en retourner et étudier ces questions et entre-temps les autres pays devraient être autorisés à aller de l'avant.

M. BOUCHARD indique qu'il a écouté les arguments présentés et il peut les comprendre. Les arguments le convainquent que l'AMA devrait aller de l'avant avec le nouveau Standard. C'est un document évolutif et vivant et donc susceptible d'être ajusté en cours de route. Dans la situation actuelle, et en vue de progresser dans la lutte contre le dopage dans le sport, elle devrait appliquer le Standard et non pas accepter un moratoire sur la décision prise par le Comité exécutif.

M. KOCOUREK explique qu'au nom de la République tchèque et de l'Europe, il soutient l'opinion exprimée par Mme De Boer-Buquicchio. Il se range en faveur du report de l'entrée en vigueur du Standard international et de la proposition de poursuivre la discussion de la question avec l'administration et autres partenaires. L'Europe est ouverte à un tel débat.

MME ELWANI souligne que tout le monde est présent pour les sportifs. Leur protection est la préoccupation principale. Ce qu'elle comprend, c'est que dans le cas d'un conflit avec le Standard, toute loi nationale prévaudra et les pays qui n'ont pas de législation profiteront du Standard. Elle compare la situation à des personnes piégées en mer qui ont l'option de sauter sur un bateau en bois, mais qui décident de s'abstenir et d'attendre un bateau rapide. Elle est préoccupée par la nature non contraignante du document. L'AMA devrait revenir à son principe de base et penser d'abord aux sportifs. Elle est là pour les protéger. C'est une question de simple logique et de bon sens.

M. MOUTOUH explique que, comme la France assume la présidence de l'Union européenne, il s'exprime au nom des 27 États européens membres. Les ennemis des contrôles antidopage refusent tout cadre juridique. Faire appel à des standards minimaux pour protéger les sportifs ne manquera pas d'affaiblir la lutte contre le dopage dans le sport. Ces questions relèvent des principes et de la légalité. Tel qu'il est actuellement rédigé ce Standard s'oppose à la Convention européenne des droits de l'homme et à la directive du parlement européen et du Conseil de l'Europe en date du 24 octobre 1995 sur la protection des individus concernant le traitement des informations personnelles et le libre mouvement de ces informations. Le G29 a souligné l'absence de permission du sportif, de règles précises sur le traitement des données et des informations et de précisions sur l'accès aux données sensibles par des tiers. Dans un monde idéal, chacun bénéficierait d'une protection maximale. En vertu de la Convention sur les droits de l'homme, un pays européen ne peut jamais transmettre de données à un autre pays qui ne respecte pas les mêmes normes que l'Europe. Quant au moratoire, il n'est pas indéfini. Selon le point 7.1, le Conseil de fondation a accepté le principe d'un moratoire ce qui pourrait être considéré comme choquant. L'Europe cherche à obtenir un moratoire par un vote jusqu'à ce que le G29 ait soumis une étude sur le droit européen et le Code mondial antidopage en mars. La spécificité du sport ne signifie pas une reconnaissance de l'extraterritorialité des droits de l'homme. Il approuve ce qu'a déclaré Mme De Boer-Buquicchio : on ne peut protéger un peu. Soit on protège soit on ne protège pas

M. STOFILÉ reconnaît qu'il n'y a rien d'enviable à bénéficier de droits humains à minima. C'est didactique. Toutefois, la majorité des pays du monde n'a aucune protection des droits humains et on ne peut dire que quelque chose est trop peu. Le minimum ne peut être moins que rien. Les droits humains n'en sont qu'à leur introduction progressive dans un certain nombre de pays et pas seulement en Afrique. La vérité à ce sujet, même les juristes le savent, c'est l'évolution constante des lois, précisément parce que la vie n'est pas arrêtée et qu'elle évolue. De même, la connaissance n'est pas statique. Il y a toujours un minimum pour tout. Le point de départ est toujours un minimum. Il n'est pas tout à fait d'accord que l'Europe ne pourra pas échanger de données avec des pays selon un standard minimum. Ils sont régis par leur législation nationale, on ne peut empêcher quelqu'un de monter à bicyclette à défaut d'avoir une voiture. La vie fonctionne sur la base de ce dont on dispose à un moment donné et non pas de ce à quoi on aspire. Cela s'applique aux droits humains comme au reste.

M. MOUTOUH considère que le minimum serait moins que rien si cela constitue un risque pour la lutte contre le dopage dans le sport. Les membres doivent tenir compte des conséquences d'une décision légale qui affecterait tout ce qui a été construit dans le champ de l'antidopage.

LE PRÉSIDENT signale que la motion annoncée prévoit un moratoire sur l'application du Standard international de la protection de la vie privée et des informations personnelles adopté par l'Agence. Mme De Boer-Buquicchio n'a pas défini d'échéance particulière. Il souhaite être précis quant à l'énoncé correct avant de le soumettre au Conseil de fondation.

MME DE BOER-BUQUICCHIO répond que M. Moutouh a formellement présenté la motion, peut-être pourrait-il répondre à la question.

M. MOUTOUH propose un moratoire jusqu'à mars 2009, puisque le G29 soumettra ses conclusions sur le Standard à la fin février, en vue de parvenir à une compatibilité avec le droit européen.

MME ELWANI demande ce que permettra un moratoire jusqu'en mars. Le Conseil de fondation devra-t-il amender le document original en mars ?

LE PRÉSIDENT explique que le moratoire signifie que la décision sera reportée, mais qu'elle sera applicable, sauf si quelque chose intervient entre maintenant et son entrée en vigueur. Il n'y aura pas de réunion du Comité exécutif avant mars, sa prochaine réunion est prévue en mai. Sans nouvelle réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation, le Standard entrera donc en vigueur en mars.

M. MOUTOUH dès lors suggère de demander un examen en mai.

LE PRÉSIDENT reconnaît qu'il serait plus utile d'utiliser mai comme référence.

MME ELWANI estime que le Conseil de fondation tente de modifier une décision qui a déjà été prise.

LE PRÉSIDENT souligne que le Standard entrera en vigueur le 1^{er} janvier. Le Conseil de fondation peut modifier cette décision et la motion soumise aux membres est une demande de moratoire sur l'application du Standard jusqu'à la prochaine réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation en mai 2009. En cas d'approbation de la motion et sauf si quelque chose est présenté impliquant une action, le Standard entrera en vigueur en mai.

MME DE BOER-BUQUICCHIO explique qu'elle s'est référée au texte comme un instrument vivant. Demander un moratoire signifie que tous les rapports, réunions, et négociations qui auront lieu dans l'intervalle, en particulier la réunion du G29, n'interviendront pas ab abstracto. Les idées seront soumises à l'examen du Comité exécutif. Cela doit être bien compris.

LE PRÉSIDENT confirme que cela a bien été compris, il sera possible de soumettre une autre motion lors de la prochaine réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA, si tel est le souhait d'un membre. Il ne peut imaginer la soumission d'une autre motion. Il faudrait que ce vote porte sur des changements, sinon le Standard entrera en vigueur le 1^{er} janvier. Il soumet la motion de l'Europe, demandant à tous ceux qui y sont favorables de lever la main. Il s'adresse ensuite à tous ceux qui sont contre la proposition d'un moratoire. La décision ne fait aucun doute. Il remercie les membres et il estime que le moment est venu d'aller déjeuner.

Il demande si quelqu'un veut formuler des commentaires sur le document d'information sur les Standards internationaux et règles modèles. Sinon, il doit être pris note du document tel que rédigé.

DÉCISION

La proposition européenne d'un moratoire sur l'entrée en vigueur du Standard international pour la protection de la vie privée et des informations personnelles est rejetée. Le Standard international pour la protection de la vie privée et des informations personnelles entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

7.3 Question de la conformité de l'IWF

LE PRÉSIDENT se réfère au rapport qui figure dans le dossier des membres. Quelqu'un souhaite-t-il formuler un commentaire sur ce rapport ?

M. POUND fait observer que tout cela prend énormément de temps alors que l'une des choses que l'AMA devrait faire pour être performante dans la lutte contre le dopage dans le sport serait d'agir rapidement et de s'assurer que les exigences d'information

sont remplies en un délai raisonnable. Cette question remonte à 2006 et elle est toujours en cours à la fin 2008. Il y a donc quelque chose qui ne va pas.

LE PRÉSIDENT ne peut qu'être d'accord avec M. Pound. Le temps que cela a pris a embrouillé nombre de questions. Il est nécessaire de réaliser une enquête et d'obtenir des réponses en temps voulu pour parvenir aux meilleurs résultats. Les observations de M. Pound sont parfaitement fondées. Il espère que la prochaine fois que les membres se réuniront, ce sera pour discuter une dernière fois de ce document. Il en est pris note.

Il propose aux membres de prendre connaissance de la vidéo corporative de trois minutes avant la pause café de la matinée.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur la question du respect de l'IWF.

8. Départements/Secteurs de programmes

8.1 Rapport du département Science

8.1.1 Rapport du président du comité Santé, Médecine et Recherche

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST informe les membres qu'il ne prendra pas trop de temps, car un rapport complet figure dans leur dossier qui explique les activités du comité Santé, Médecine et Recherche dans les mois qui ont suivi la précédente réunion du Conseil de fondation. Il présente une vue générale des activités, la Liste qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009, les projets de recherche réalisés et subventionnés, les laboratoires accrédités, le Standard pour l'AUT et certaines activités à caractère médical. Il n'entrera pas dans les détails. Deux points inscrits à l'ordre du jour présentent un intérêt particulier : le passeport de l'athlète et le suivi des activités de recherche des six dernières années.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du comité Santé, Médecine et Recherche.

8.1.2 Passeport de l'athlète et paramètres sanguins

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que le passeport de l'athlète demeure l'une des principales activités de l'AMA et elle va continuer à dépenser du temps, de l'énergie et de l'argent à son élaboration. Elle va procéder à la publication d'un livret qui harmonisera toutes les OAD et leurs méthodes au sujet du passeport. Cette publication abordera tout ce qui doit être su pour établir un programme de passeport de l'athlète, y compris la gestion des résultats. Il espère qu'il sera réalisé dans les deux ou trois prochaines semaines. Après en avoir rédigé une version, l'administration consultera les experts qui ont généreusement accordé de leur temps à ce projet et les rencontrera afin de recevoir leurs contributions et leurs conseils en vue de sa mise au point avant publication. Il espère être en mesure de le publier dans le cours de l'année 2009 et de le proposer aux partenaires intéressés par l'application de ce concept du passeport de l'athlète.

LE DR GARNIER estime que le document que les membres ont devant eux est suffisamment clair. Il souhaite cependant souligner deux points essentiels pour démontrer comment l'AMA a procédé. Une convention a été signée avec l'équipe de recherche de Lausanne pour garantir la validité scientifique et juridique. L'Agence a également demandé une étude d'experts indépendants pour établir la solidité du modèle mathématique utilisé. L'étude indépendante devrait être rendue publique avant la fin de l'année. L'AMA a élaboré un module spécifique à l'intention de l'UCI pour son passeport. Pour assumer son rôle de coordination et d'harmonisation et éviter des méthodes disparates, l'Agence a souhaité produire un véritable manuel du passeport (comme le directeur général l'a mentionné). Il sera disponible au début de l'an prochain. C'est un

document général qui va au-delà des principes scientifiques fondamentaux et qui tient compte de l'ensemble des procédures nécessaires à la mise en place d'un tel outil. Il comprendra des documents techniques particuliers sur des questions telles que le prélèvement d'échantillons et la procédure de résultats. Il sera proposé à toutes les OAD qui souhaitent appliquer cette nouvelle méthode et garantira l'harmonisation. Le passeport est un outil élaboré et adapté aux méthodes de dopage actuellement observées et à d'autres domaines qui peuvent déjà être anticipés. Un modèle endocrinien est en cours d'élaboration avec les experts concernés. En phase opérationnelle, l'AMA continuera sa surveillance afin que tout soit conforme aux dispositions du Code et aux recommandations figurant dans les autres documents scientifiques. Sur la base de ce qu'il détient déjà, il peut confirmer la validité de cette méthode. Elle permettra le ciblage des sportifs, une meilleure détection et un criblage plus apparent, ce qui renforcera la dissuasion et améliorera la protection de la santé des sportifs grâce à la détection des anomalies qu'elles résultent ou non du dopage.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur le passeport de l'athlète et les paramètres sanguins.

8.1.3 Programmes de recherche scientifique : rapport sur les projets de recherche 2001-2008

LE DR RABIN indique qu'il donnera un bref extrait de la longue présentation à laquelle il a procédé la veille à la réunion du Comité exécutif afin d'examiner brièvement les principaux éléments du programme de recherche de l'AMA au cours des huit dernières années, étant donné qu'il a été lancé peu après sa fondation en 2001. Durant cette période, l'Agence a reçu 441 projets qui ont été examinés de manière indépendante et par le comité Santé, Médecine et Recherche, originaires de 36 nationalités et de cinq continents. Les projets de recherche ont été soumis par 211 équipes du monde entier. Ce qui n'est pas sans signification, à propos de l'origine des projets, c'est le fait que les trois quarts d'entre eux proviennent d'équipes de recherche qui ne participent pas directement aux modes des contrôles antidopage. Ceci montre que le programme de recherche attire des équipes au-delà des activités antidopage traditionnelles. C'est excellent pour amener diverses spécialités scientifiques à s'intéresser aux problèmes auxquels est confronté le programme de recherche.

Au sujet de la somme des fonds consacrés par l'AMA, près de 40 millions de dollars presque les deux tiers de l'argent sont allés à l'Europe sous forme de bourses et de projets ciblés ou réactifs. Environ 17% sont allés à l'Océanie et un pourcentage semblable a été attribué aux Amériques. Sur ce continent, notamment aux États-Unis, l'USADA est un ferme promoteur des projets de recherche, ce qui explique sans doute pourquoi certaines des équipes n'ont pas fait appel au parrainage de l'AMA. Seuls quelques projets sont venus d'Asie et l'Agence prévoit d'intensifier encore davantage la publicité de ce programme de recherche pour que toutes les équipes du monde soient informées de ce qu'elle accomplit en matière de recherche antidopage. En octobre 2008, sur près de 40 millions de dollars engagés par l'AMA, environ 25 millions avaient été dépensés en recherche et 70 projets sur 194 approuvés ont été achevés. Dès lors, près d'un tiers d'entre eux ont été réalisés et beaucoup sont en cours.

La veille, il a présenté les résultats de la recherche dans cinq thèmes. Il ne recommencera pas aujourd'hui, car c'est assez long et technique, mais il souligne les progrès significatifs réalisés dans plusieurs domaines, comme les nouvelles méthodes de détection, la détection de nouvelles substances et l'amélioration des méthodes actuelles, ainsi que les études pharmacologiques et physiologiques qui aident l'AMA à mieux comprendre l'environnement de certaines des substances qui sont utilisées. Il est difficile d'illustrer l'impact de la recherche, en dépit de toutes les informations fournies la veille. Il a tenté de trouver un paramètre ou une variable macro sur l'impact de la recherche sur le contrôle antidopage et son efficacité au quotidien. Si on considère un simple tableau

exposant les résultats d'analyse anormaux (RAA) rapportés par les laboratoires antidopage à une base 100 lors de l'entrée en vigueur du Code, de la Liste et du SIL, le 1^{er} janvier 2004, les membres constateront une augmentation constante des rendus de RAA par les laboratoires. C'est un tableau à variables multiples en cela qu'il reflète le meilleur ciblage des sportifs, un prélèvement amélioré des échantillons et aussi une meilleure capacité des laboratoires à rapporter les substances et les méthodes. En observant la ligne supérieure qui se réfère aux substances antiœstrogènes, l'AMA, son comité Laboratoires et les laboratoires antidopage ont énormément insisté pour obtenir une meilleure définition de ce groupe de substances. Après une augmentation spectaculaire sur trois ans, le nombre diminue à présent, ce qui pourrait être le signe que les sportifs sont conscients qu'il existe désormais de meilleurs contrôles de ces substances.

Le programme de recherche de l'AMA est réellement international. Ce qui est visible dans le nombre de pays et d'équipes de recherche participants. Le nombre de demandes parvient à maturité : l'AMA en a reçu 75 à 80 par an. Environ 25% de son budget total annuel est consacré à la recherche. Le taux de succès est relativement élevé et environ 40% des demandes reçoivent un soutien financier de l'Agence, ce qui est assez impressionnant. Les résultats et les réalisations sont de bonne qualité en ce qui a trait à l'impact sur la capacité des laboratoires antidopage à détecter et à rapporter des substances et aussi sur la contribution à la connaissance de la science antidopage dans les revues scientifiques plus internationales. Chaque projet subventionné est à l'origine d'environ deux publications internationales dans des revues à comité d'examen. Il est important d'expliquer ce qu'accomplit la science antidopage, mais aussi de montrer la nature des résultats et comment ceux-ci peuvent être incorporés dans une connaissance scientifique générale à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, certains domaines demeurent qui nécessitent d'être davantage développés et appliqués. La transfusion de sang autologue est un secteur extraordinairement complexe dans lequel l'AMA a acquis une assise importante au cours des dernières années. Il se félicite de pouvoir annoncer que durant la discussion avec le professeur Ljungqvist, en préparation des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, il a été convenu de la soumission d'une proposition de consacrer le symposium scientifique de l'AMA en 2009 aux manipulations sanguines et à leur détection, comme les transfusions de sang autologue, pour examiner les très bons projets de recherche et ce qui a été réalisé. Les hormones/peptides et facteurs déclencheurs représentent un secteur actif de recherche notamment celui des sociétés pharmaceutiques et biotechs. Et ceci doit être suivi de très près. Le dopage génétique est un autre sujet qui paraît fréquemment dans la presse. Certains projets excellents sont à l'origine de très intéressants résultats et de premières pistes sur la détection à venir du dopage génétique. Le dopage cellulaire est un autre secteur sur lequel se concentrer à l'avenir. L'AMA est très soucieuse des coûts et fait tout son possible pour limiter la dépense. Elle peut compter aussi sur des laboratoires antidopage qui œuvrent à une meilleure intégration des méthodes antidopage et beaucoup d'entre eux évoluent vers une nouvelle technologie afin d'être plus efficaces en ce qui a trait aux coûts et aux échéances.

Quant à l'avenir, il espère soumettre quelques propositions, et notamment l'une qui est primordiale pour ce qui est de traiter les questions à venir, l'approfondissement de la recherche ciblée et de la capacité de l'AMA de rencontrer des équipes de recherche de pointe dans un champ donné et de les amener à des perspectives antidopage, d'établir des partenariats avec elles et de capitaliser sur leur recherche. Par ailleurs, l'Agence cherche à établir une coopération avec l'industrie pharmaceutique et biotech. Le fait est que la vaste majorité des cas de dopage relève d'abus ou mésusage de substances autorisées et les sociétés qui développent ces substances savent bien leur usage potentiel, des années avant que les molécules arrivent sur le marché. Il recommande de poursuivre les efforts réalisés jusqu'à présent par l'Agence et il semble bien que l'écart soit en train de se combler. Tel est le rapport des scientifiques qui travaillent dans ce domaine. L'AMA est beaucoup mieux à même de détecter et de rendre compte des

substances par rapport aux années précédentes, avant que soit lancé l'effort de recherche.

M. POUND déclare qu'il a étudié la note sur la surveillance. La surveillance de l'application du menu complet des analyses et de l'utilisation par l'AMA des méthodes de contrôle les plus modernes fait-elle partie de ce que l'Agence réalise dans ses missions d'observateurs indépendants? Prenant les Jeux olympiques à Turin ou à Pékin comme exemple, existe-t-il des éléments que les autorités responsables n'ont pas contrôlés et, si oui, quel est le rôle de surveillance de l'AMA à ce sujet ?

LE DR RABIN répond que le principe établit que les substances et les méthodes énumérées dans la Liste des interdictions forment la base pour les laboratoires. L'AMA a le devoir d'assurer la disponibilité de la science la plus performante afin que les contrôles soient élaborés et appliqués par les laboratoires antidopage. Quelques méthodes sont actuellement en cours d'élaboration au niveau de la recherche et certains laboratoires ne sont pas entièrement équipés pour les appliquer. L'Agence s'efforce d'obtenir la mise en place de ces analyses aussi rapidement que possible. Le fait demeure que l'AMA a partagé énormément d'informations avec tous les scientifiques des laboratoires antidopage afin que si une substance ou un profil est suspect et qu'un laboratoire ne peut appliquer la méthode sur le champ, celui-ci doit pouvoir transmettre l'échantillon à un autre laboratoire ou avoir la capacité de procéder à une nouvelle analyse plus tard. Il n'en reste pas moins un groupe essentiel de méthodes et de substances que tous les laboratoires doivent pouvoir contrôler.

LE PRÉSIDENT informe le Conseil de fondation que des progrès significatifs ont été réalisés dans la coopération entre l'AMA et l'industrie pharmaceutique et biotech. À Biarritz, la semaine prochaine, un accord sera signé par le représentant de l'industrie pharmaceutique et l'Agence française des drogues. Ceci ne peut être sous-estimé, notamment dans le contexte des récentes découvertes obtenues grâce à une telle collaboration. Il se félicite de cet accord que les Français sont sur le point de passer et presse les membres à faire de même là où c'est possible.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité des programmes de recherche scientifique.

8.1.4 Mise à jour des critères d'accréditation des laboratoires de l'AMA

M. BARROSO explique qu'il va présenter brièvement les résultats de la procédure de révision des critères d'accréditation des laboratoires de l'AMA. En septembre 2007, le Comité exécutif a approuvé un nouveau modèle d'accréditation des laboratoires de l'AMA. Selon ce modèle, les laboratoires que l'Agence accrédite dans le monde seront limités à un certain nombre d'établissements bien équipés et expérimentés à même de réaliser toutes les analyses requises. Ceci se justifie par l'augmentation de la qualité générale et les standards des laboratoires accrédités de l'AMA et la volonté d'harmoniser autant que possible le travail des laboratoires dans le monde.

Afin d'adapter les critères d'accréditation au nouveau modèle, le Comité exécutif a donné pour instruction à un groupe de travail ad hoc (présidé par M. Reedie et le professeur Ljungqvist) de s'employer à mettre à jour les exigences d'accréditation. Ce groupe de travail, après un peu plus d'un an, a proposé de nouveaux critères mis à jour et concentrés sur trois catégories principales, l'environnement du laboratoire, le contrôle et la qualité des services d'analyse et leur participation à des activités de recherche. Ces critères seront applicables aux laboratoires accrédités, aux laboratoires en phase probatoire d'accréditation et aussi aux nouveaux laboratoires candidats à l'avenir. En se concentrant sur le premier critère, l'environnement (politique principalement), deux exigences principales sont envisagées. La première est celle du respect du Code par le pays dans lequel est situé le laboratoire, l'ONAD ou le Comité olympique de ce pays. La deuxième celui pour le pays hôte d'avoir ratifié la Convention de l'UNESCO. Ces deux exigences sont impératives. Dans la deuxième catégorie, celle qui porte sur le contrôle et

la qualité des services d'analyse fournis par le laboratoire considéré. D'importants changements sont à noter par rapport aux critères précédents, le premier en est que le nombre minimal de contrôles annuels d'échantillons doit passer de 1 500 à 3 000, ce qui signifie que les laboratoires doivent augmenter leurs capacités d'analyse de base. L'application obligatoire de trois nouvelles méthodes d'analyse sera exigée : détection de l'hormone de croissance, de l'érythropoïétine et spectrométrie de masse à rapport isotope pour déceler les abus de stéroïdes exogènes. Par ailleurs, de nouvelles méthodes d'analyses seront mises en place sur le plan régional. Ainsi, au moins un laboratoire par région devra pouvoir appliquer certaines méthodes, notamment celles qui portent sur sang : transfusion sanguine, paramètres sanguins ou transporteurs artificiels d'oxygène. En se rendant aux astérisques : les deux dispositions concernant les méthodes supplémentaires obligatoires et les 3 000 échantillons annuels seront exigées dans les deux ans de l'approbation des nouvelles règles, soit deux ans à compter du 1^{er} janvier 2009, date d'entrée en vigueur du nouveau SIL. Au sujet également du contrôle et de la qualité, un autre paramètre sera recherché, celui des performances des laboratoires dans les phases des contrôles de compétences opérés par l'AMA. Les phases de contrôles de compétences normales sont notées conformément au SIL, de même qu'en fonction de la participation au programme de contrôles de compétences à double insu ou au programme EQAS. Ce programme à double insu signifie que les échantillons seront livrés aux laboratoires comme s'ils étaient des échantillons normaux, les laboratoires ignorant que ces échantillons font partie du programme de contrôles de compétences. Cela indiquera à l'AMA comment les laboratoires exécutent leurs routines.

Concernant l'exécution de ces routines, tout écart sera évalué au cas par cas en fonction de sa sévérité et une commission de discipline sera instituée par le comité Laboratoires. Dans les cas sérieux, l'Agence se réserve le droit de procéder à des audits inopinés des laboratoires. Enfin, pour ce qui est de la participation aux activités de recherche, selon le SIL, 7% du budget annuel des laboratoires doit y être consacré, mais l'AMA défend aussi et recommande le partage des connaissances au sein de la communauté antidopage par la participation à des symposiums, conférences antidopage, la publication des résultats dans les revues scientifiques avec un comité d'examen, ainsi que les demandes de bourses de recherche à l'AMA et à d'autres institutions ou organismes de recherche.

Concernant les laboratoires candidats, des exigences sont ajoutées. Naturellement, tout laboratoire candidat devra se conformer à la première des deux exigences préalables concernant le respect du Code et la ratification de la Convention de l'UNESCO. Par ailleurs, le Comité exécutif se montrera particulièrement attentif à la répartition géographique et à l'environnement politique de ces candidatures, par exemple l'existence d'une ORAD dans la région où le nouveau laboratoire serait situé, la nécessité d'augmenter les capacités, si la région est notoirement mal desservie, etc. Par ailleurs, l'AMA exigera une lettre de soutien des OAD garantissant que les nouveaux laboratoires se verront bien confier le nombre exigé d'échantillons à contrôler annuellement et jouiront du soutien financier nécessaire à leurs activités. Et, dans le cadre de leur plan de fonctionnement, les laboratoires devront également montrer qu'ils peuvent respecter les exigences concernant les 3 000 échantillons par an. Bien entendu, une fois que les nouveaux laboratoires seront accrédités, toutes les règles s'appliquant aux laboratoires déjà accrédités leur seront imposées.

En septembre de cette année, le Comité exécutif a approuvé l'actualisation des exigences en matière d'accréditation et elles figurent dans la nouvelle version du SIL qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

LE PRÉSIDENT reconnaît que le comité ad hoc a très bien travaillé pour la préparation du SIL. Le comité a fourni quelques très importantes réflexions et il remercie les deux présidents M. Reedie et le professeur Ljungqvist de leurs contributions.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour des critères d'accréditation des laboratoires.

8.2 Éducation

8.2.1 Rapport du président du comité Éducation

M. BOUCHARD déclare que le comité Éducation s'est réuni assez récemment les 2 et 3 octobre 2008. Divers sujets ont été discutés à cette occasion et il prévoit d'en aborder deux ou trois. Il commence par le programme de recherche en sciences sociales.

Le comité a examiné 21 demandes de bourses. En évaluant et en sélectionnant les projets pour en soumettre la recommandation, les membres devaient se souvenir qu'ils ne pouvaient en recommander que trois du fait de l'enveloppe limitée à 200 000 dollars affectés à ce programme de bourses de recherche en sciences sociales.

Les membres ont reconnu que le financement actuellement disponible venait soutenir d'abord le financement de la recherche nationale et non pas celui de la recherche mondiale très nécessaire. Ils ont convenu que des fonds supplémentaires devraient être mis à disposition pour soutenir une approche plus mondiale de ce programme.

Pour traiter ces deux questions, les membres du comité ont décidé de produire un plan stratégique quinquennal précisant les orientations et en faveur d'une augmentation du financement de ce programme. Dans ce plan, figurera aussi l'objectif du programme de recherche en sciences sociales de l'an prochain de mise en place de la recherche à la fois ciblée et ouverte. Le comité estime que cette méthode servira mieux l'AMA en favorisant le développement de programmes spécifiques.

Le comité est très satisfait des outils créés par l'AMA pour aider les pays développant des programmes d'éducation préventive. Le département Éducation continue de surveiller et d'évaluer ses activités et de faire appel à ce matériel. Bien que ce processus ait été en grande partie quantitatif, il s'efforce de devenir qualitatif en surveillant et en évaluant les changements des attitudes et des comportements.

Enfin, les programmes pour 2009 ont fait l'objet d'une discussion. Passant plus précisément aux programmes de développement pour 2009, les membres ont soutenu le but du département Éducation de créer des ressources interactives en ligne pour diffuser davantage la recherche mondiale, tout en mettant des ressources à la disposition des pays qui n'ont pas un accès facile aux programmes en ligne.

En résultat de la mise à l'essai très réussie du programme « Génération Franc Jeu » durant les Jeux de la jeunesse du Commonwealth, les membres sont très très satisfaits du plan de lancement de ce programme. Les leçons tirées de cette expérience serviront à le faire progresser en vue de ce qui est destiné aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2010 à Singapour et en tirant le meilleur parti et, plus important encore, mobiliser les jeunes sportifs.

Le comité a aussi soutenu l'initiative du département de passer un accord de partenariat avec *Chooseco*, les créateurs de la série de livres : « Choose your own adventure » (Choisis ta propre aventure). Ces ouvrages qui présenteront un thème antidopage engageront le lecteur à faire des choix pour orienter l'histoire et indiquer comment elle doit se terminer. Le département Éducation collaborera avec le programme du Réseau des écoles associées de l'UNESCO pour élaborer un programme scolaire et assurer la distribution du matériel.

Le comité se félicite également du développement des partenariats de l'AMA. Ceux-ci continueront de promouvoir une méthode mondiale d'initiatives éducatives. Le comité a aussi recommandé au département de lancer une série de projets en collaboration avec divers ministères de l'Éducation du monde entier, pour reprendre les messages

d'éducation antidopage dans leurs programmes scolaires. Il s'agit avec ces projets d'aider d'autres gouvernements à intégrer le matériel.

En conclusion, à l'approche de 2009 et de la première année où les programmes éducatifs s'imposent obligatoirement aux signataires du Code, il est essentiel d'explorer comment l'AMA peut le mieux soutenir les efforts d'éducation des sportifs et de leur personnel d'encadrement concernant les risques et effets nocifs du dopage et toucher plus encore les jeunes sportifs.

Il invite Rob Koehler, directeur du département Éducation, à rendre compte des plus récentes activités de ce département et appelle les commentaires et les questions à l'issue de sa présentation.

M. KOEHLER explique que son rapport détaillé figure dans le dossier des membres. Il souhaite simplement fournir une brève introduction au programme « Génération Franc Jeu » lancé en Inde aux Jeux de la jeunesse du Commonwealth. Le programme consiste à encourager les jeunes sportifs, leurs entraîneurs et personnel d'encadrement à prendre la tête de l'action et de la promotion en vue d'un sport propre. L'AMA espère que ces sportifs en tireront un acquis et qu'ils appartiendront à une génération déterminée à jouer franc-jeu. Le programme des Jeux de la jeunesse du Commonwealth a évidemment été ciblé pour un public de 12 à 18 ans et le but était de créer un cadre ludique et détendu pour que les sportifs puissent prendre conscience de l'antidopage grâce à une méthode mobilisatrice et interactive d'apprentissage. Aux Jeux de la jeunesse du Commonwealth, quatre activités étaient proposées. Comme les membres peuvent le constater sur les images, il y avait des équipements dépliés et l'AMA a rendu cela amusant pour les adolescents. Une édition du quiz antidopage pour les jeunes a été élaborée et les sportifs ont eu l'occasion de signer l'engagement franc-jeu, ce qui souligne le sens qui en a été donné à ces Jeux. Ils ont aussi été incités à remplir un questionnaire et, une fois ces trois activités réalisées, ils pouvaient se mettre aux jeux proposés. Et l'AMA a énormément appris sur la manière dont la salle de jeu incite les sportifs à davantage de connaissances. Il montre aux membres un exemple de la carte d'engagement de la « Génération Franc Jeu » que les sportifs ont remplie. Il a été très gratifiant de constater que tous les murs sur place ont été couverts de ces cartes remplies par les sportifs et leur entourage.

S'arrêtant brièvement sur l'étude réalisée auprès des sportifs et de leur encadrement, 80 personnes de l'entourage et 332 sportifs y ont répondu. Il tient à revenir sur quelques-uns des résultats constatés qui aideront l'AMA à la mise en place des programmes aux Jeux olympiques de la jeunesse et autres manifestations de jeunes auxquelles elle participera. Il a été demandé aux sportifs quelles étaient les raisons de ne pas prendre de substances interdites et, comme les membres le verront, les sportifs ont fermement reconnu que de prendre de ces substances était une infraction aux règles du sport, aux valeurs du sport et à leurs valeurs personnelles. Plus de 90% ont répondu qu'ils ne prendront pas de substances interdites à cause des risques potentiels pour la santé. Il a aussi été demandé aux sportifs pourquoi ils pensaient que certains faisaient appel à des substances interdites. Ils ont répondu que ces substances augmentent la performance et parce que les sportifs subissent des pressions et 63% ont répondu que les sportifs croient qu'ils doivent en faire usage pour rester dans la compétition. En réponse à la question de qui a le plus de poids sur le sportif, la première réponse a été l'entraîneur. Les sportifs estiment que leurs entraîneurs ont la plus grande influence sur eux, suivis des parents, des médecins et des amis. Enfin, il leur a été demandé comment ils souhaitaient apprendre ce qui relève de l'antidopage et 89% ont déclaré qu'ils voulaient que cela se passe de manière interactive. Et c'est justement ce que l'AMA a fait avec le programme « Génération Franc Jeu ». D'une manière générale, les sportifs souhaitent que la salle de jeu soit de nouveau proposée lors de prochaines activités, qu'un sportif célèbre soit présent aux épreuves. Ils veulent entendre les vrais effets secondaires et les histoires vécues par les sportifs qui ont eux-mêmes fait l'expérience d'un usage de substances interdites. Ils veulent en apprendre plus sur les procédures de

contrôle du dopage et il a personnellement été surpris par la réponse selon laquelle ils souhaiteraient recevoir des présentations sur le sujet.

Après le programme « Génération Franc Jeu » aux Jeux de la jeunesse du Commonwealth, il s'est rendu compte qu'il était plutôt facile installer à des Jeux. Les difficultés n'ont pas manqué et des aspects appellent des améliorations, mais la mise en place a été simple.

Il se prépare maintenant à se rendre aux Jeux olympiques de la jeunesse et une réunion très fructueuse s'est déroulée la semaine dernière à Lausanne avec le groupe de coordination pour aborder la question de la culture et de l'éducation et ce à quoi le groupe souhaite assister c'est un travail en préalable à ces Jeux. L'objectif pré-Jeux pour l'ensemble des jeunes sportifs qui se rendront aux Jeux olympiques de la jeunesse est de rendre le programme mobilisateur et divertissant afin que l'information soit retenue. La diffusion passive de contenu remporte du succès et assure une rétention de 30%, mais, six semaines après, elle passe à 4%. Il souhaite assurer une rétention des informations à long terme, c'est pourquoi lorsque le programme a été mis au point en comptant la combinaison classique de publics passifs avec exposés et démonstrations audio-visuelles, ainsi que des jeux de mémorisation et interactifs avec groupes de discussion, travaux pratiques et transmission aux autres, le taux de rétention est passé à 80%. L'AMA va donc développer ce programme « Génération Franc Jeu » en faisant en sorte qu'il soit amusant et interactif. L'enseignement électronique destiné aux entraîneurs est un des secteurs en cours d'exploration avec un programme en ligne qui combinera la diffusion d'informations avec un aspect interactif pour les entraîneurs.

En 2009, l'AMA lancera aussi un projet pilote et il a le plaisir d'annoncer que ces derniers jours, à l'occasion de discussions avec les ministres de l'Éducation, plusieurs pays ont manifesté leur volonté d'explorer cette méthode (le Mexique et l'Argentine, un mouvement est en cours aussi au Costa Rica et des discussions auront lieu au Canada cette semaine sur un projet pilote dans les écoles). Comme déjà mentionné, en mai, le livre d'aventures sera réalisé. Cet ouvrage est conçu pour inciter les sportifs à réfléchir à leur choix. De mauvais choix amènent à de mauvais résultats. Chaque livre propose entre neuf et dix-huit fins possibles. Le département Éducation collaborera aussi avec l'UNESCO pour la distribution du matériel dans les écoles, et à l'approche des Jeux olympiques de la jeunesse de 2010 des campagnes de prévention seront conçues à l'intention des jeunes sportifs. Le département se concentrera aussi sur la recherche en sciences sociales en 2009 avec la production d'un plan quinquennal. Il espère pouvoir améliorer le programme afin qu'il soit d'un soutien plus efficace et davantage ouvert sur le monde.

LE DR SCHAMASCH félicite le comité et le département Éducation de l'action entreprise. L'Éducation est essentielle et sans elle la mission de l'AMA échouera. La commission médicale du CIO a collaboré étroitement avec l'Agence pour lui demander de réaliser les modèles antidopage dans les stages organisés par Solidarité olympique dans le monde. La commission médicale du CIO a aussi demandé à l'AMA de préparer le chapitre sur l'antidopage pour le manuel distribué lors de ces stages. La deuxième chose est de s'assurer que l'Agence a réalisé un inventaire clair et complet de tous les programmes antidopage institués par les divers pays, afin d'éviter chaque fois de repartir de zéro. Enfin, l'objectif est de s'efforcer d'être aussi visuel que possible dans le programme antidopage pour éviter un volume de traduction trop important.

Au nom des FI, M. RYAN présente de massives félicitations à M. Koehler et à son équipe pour le travail accompli et il souligne l'importance de l'occasion que représentent les Jeux olympiques de la jeunesse, pour transmettre un message de qualité à Singapour en 2010.

M. KOEHLER fait diffuser, à l'intention des membres du Conseil de fondation, une brève vidéo du programme « Génération Franc Jeu » à Puna.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur l'Éducation.

8.2.2 Recherche en sciences sociales : rapport sur les résultats des projets de recherche

M. KOEHLER présente ce point et demande aux membres de se reporter au rapport sur la recherche en sciences sociales figurant dans leur dossier.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les projets de recherche en sciences sociales et leurs résultats.

8.2.3 Développement de programmes antidopage

M. KOEHLER présente ce point et demande aux membres de se reporter au rapport sur le développement de programmes antidopage figurant dans leur dossier.

M. REEDIE pose une question sur les programmes de recherche en sciences sociales. Les résultats paraissent extrêmement intéressants et de grande valeur. L'AMA met-elle à la disposition d'autres personnes ces résultats qui pourraient les intéresser également ou bien attend-elle qu'ils viennent les lui demander ?

M. KOEHLER répond que les résultats sont à disposition et une nouvelle base de données en facilitera la diffusion.

LE PRÉSIDENT explique que le financement du secrétariat du Commonwealth a été étendu jusqu'en 2010. Il aurait été préférable du point de vue du résultat de l'obtenir jusqu'en 2012, mais cette reconduction n'est pas insignifiante. Les fonds proviennent des pays du Commonwealth représentés à cette table : Afrique du Sud, Australie, Canada, Fidji, Grande-Bretagne, Maurice, Nouvelle-Zélande. S'il quelqu'un veut apporter son aide à ce sujet, peut-être pourrait-il avoir un mot en aparté avec son ministre des Affaires étrangères et indiquer que dans le contexte du budget un programme très bénéfique est en cours et sa prorogation serait d'une grande valeur pour l'AMA.

M. ROWE (suppléant de Mme Kate Ellis) souligne que les ministres du Commonwealth à la réunion se sont prononcés pour la poursuite du financement et il ne reste plus qu'à s'efforcer de l'obtenir.

LE PRÉSIDENT indique qu'il en parlera à l'administration.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur le développement de programmes antidopage.

8.3 Standards et Harmonisation

8.3.1 Stratégies des programmes de contrôle/symposium antidopage 2009

M. ANDERSEN demande aux membres de se reporter aux documents d'information dans leur dossier.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur les stratégies des programmes antidopage.

8.3.2 Contrôles hors compétition

M. ANDERSEN indique aux membres qu'il répondra volontiers à leurs éventuelles questions concernant les documents qu'ils ont devant eux sur les contrôles hors compétition.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST revient sur la question du programme de contrôles hors compétition. Elle a fait l'objet d'une discussion approfondie lors d'une présentation antérieure où il a été constaté que les FI semblent se soumettre, en ce sens qu'elles disposent de programmes de contrôles hors compétition. S'agit-il de programmes de contrôles hors compétition absolument raisonnables, avec des contrôles hors compétition inopinés dans une certaine mesure ? Il craint qu'il reste encore beaucoup à faire au sujet de contrôles hors compétition réellement inopinés dans les sports.

M. ANDERSEN répond que cette question lui permet de répondre à la question des FI de la catégorie « en cours ». Plusieurs FI ont signalé qu'elles disposaient de programmes de contrôles hors compétition, ce qui sera bien entendu vérifié le moment venu.

M. POUND rappelle qu'il y a toujours eu à l'AMA la crainte d'une certaine résistance quant à savoir si l'Agence devrait réaliser des contrôles. Et le Mouvement olympique a toujours insisté pour qu'elle en effectue un certain nombre. Mais il semble qu'un quiproquo subsiste peut-être à ce propos, en cela que l'Agence réalise des contrôles mais elle décide quand, où et qui, ce qui n'implique pas nécessairement d'être en conjonction avec une OAD quelconque. Est-il prévu dans l'accord que l'AMA continuera à réaliser des contrôles ?

LE PRÉSIDENT rappelle que telle était la décision de l'AMA. Cela ne veut pas dire que d'autres initiatives ne sont pas envisagées. L'Agence doit pouvoir contrôler et il estime qu'elle continuera à le faire. Et elle doit avoir la capacité et le droit de contrôler quand et qui elle veut.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL considère que l'orientation à suivre est de s'en tenir à une stratégie juste.

M. POUND conclut que la réponse à sa question est « pas encore ».

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL estime que l'action est en cours.

M. POUND déclare que peut-être une forme d'accord pourrait être encouragée, afin que l'AMA puisse effectuer des contrôles quand et où elle le souhaite.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il soutient parfaitement ce principe et il estime que le message est clair.

M. REEDIE revient sur les colonnes de suivi. Sur 29 cas, 23 présentent des rapports T/E élevés. Est-ce inhabituel et si oui M. Andersen peut-il avancer pourquoi ?

M. ANDERSEN explique qu'il n'est pas rare de constater de nombreux rapports T/E élevés exigeant un suivi, mais ces rapports T/E élevés sont un problème pour nombre d'OAD car les contrôles de suivi sont à l'origine de travail supplémentaire.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur les contrôles hors compétition.

8.4 Communication

8.4.1 Rapport du directeur

M. DONZÉ revient sur certains points importants des récentes activités de communication, toutes présentées dans le rapport inclus dans le dossier des membres.

MME SPLETZER informe les membres d'autres activités du département Communication. Elle rappelle le Programme de sensibilisation des sportifs mis en place

aux Jeux olympiques et paralympiques. Près de 9 000 sportifs et officiels ont visité le stand durant les deux manifestations. Le prix du quiz antidopage était un chapeau d'inspiration asiatique et une clé USB. Elle souhaite remercier le CIO et le CIP et les hôtes chinois de tout ce qui a été réalisé en soutien à ce programme. Le stand de sensibilisation était installé au centre du village à proximité de la salle à manger principale. Elle a produit une brève vidéo qui présente aux membres une plaisante vue générale de ce programme et de ce qui a été accompli à cette occasion.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur la
Communication.

8.5 ADAMS

M. NIGGLI rend compte de l'activité concernant ce programme depuis la précédente réunion et demande aux membres de se reporter aux informations figurant dans leur dossier. L'AMA continue d'offrir de l'aide à toute organisation qui souhaite utiliser ADAMS. L'Agence effectue des formations sur place et est là pour aider les partenaires à tirer le meilleur parti de ce système. Elle continue de progresser avec les organisateurs de grandes manifestations. Enfin, elle compte sur l'aide des membres du Conseil de fondation pour qu'ils incitent les autres à utiliser le système et leur montrent les avantages qu'il procure.

M. POUND demande si l'AMA a commencé à travailler avec les Jeux de 2012 à Londres.

LE PRÉSIDENT répond que l'Agence n'a pas encore commencé à travailler avec Londres, mais qu'elle le fera très prochainement.

M. REEDIE explique que ceux qui siègent à cette table depuis des années savent tout le temps et la réflexion et les efforts qu'ADAMS a exigés. L'AMA a épargné de vastes sommes grâce à la mise en place de ce système et s'est efforcée de le faire fonctionner. Il ne manquera pas de faciliter l'ensemble des opérations.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur
ADAMS.

8.6 Gouvernements

MME JANSEN rappelle que M. Marriott-Lloyd, représentant de l'UNESCO, est présent au Conseil de fondation, ce qui est très utile.

Elle se réfère au compte rendu d'activité des relations avec les gouvernements qui figure dans le dossier des membres. En annexe 1 figure un rapport intermédiaire sur les gouvernements qui deviennent États parties à la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Une deuxième annexe récapitule tout ce qui a été entrepris pour encourager les gouvernements à ratifier la Convention.

L'AMA a invité tous ceux qui avaient des idées ou des informations susceptibles d'inciter les pays qui doivent encore ratifier la Convention à le faire. Le but est d'atteindre les 100%.

LE DR SCHAMASCH indique qu'il veut être sûr que les valeurs élaborées par le comité Éducation de l'AMA sont bien soutenues par le fonds de contributions volontaires et il est un peu inquiet de cette balkanisation du financement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait observer que l'AMA collabore étroitement avec M. Marriott-Lloyd et son équipe de l'UNESCO pour éviter toute duplication des financements.

M. MARRIOTT-LLOYD confirme qu'entre l'AMA et l'UNESCO c'est bien d'un partenariat qu'il s'agit, notamment dans le secteur éducatif. Il s'agit avant tout d'éviter toute duplication de ce que l'AMA et l'UNESCO réalisent et de favoriser l'harmonisation des deux programmes.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité des gouvernements.

8.7 Fédérations internationales

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que M. Moser lui a demandé de présenter son rapport, devant pour sa part se rendre à Istanbul. M. Moser a indiqué que les rapports parlaient tous les deux d'eux-mêmes et qu'il souhaitait remercier les membres du Conseil de fondation de leur soutien durant son exercice à l'AMA. M. Moser lui a demandé également de transmettre sa profonde reconnaissance pour le soutien reçu des membres du Conseil de fondation et de toutes les FI. Il a été demandé à Mme Claudia Bockel de représenter l'AMA et il serait impardonnable qu'il ne la remercie pas de sa participation.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activité avec les Fédérations internationales.

8.8 Bureaux régionaux

8.8.1 Lausanne

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle que M. Moser lui a demandé de préciser que le rapport parlait de lui-même.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional de Lausanne.

8.8.2 Le Cap

M. SWIGELAAR demande aux membres de se référer au rapport qui figure dans leur dossier.

LE PRÉSIDENT prend note du rapport.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du bureau régional du Cap.

8.8.3 Montevideo

M. TORRES demande aux membres de se référer au rapport figurant dans leur dossier.

LE PROFESSEUR DE ROSE demande ce qu'il en est de l'information concernant la ratification de la Convention par le Chili.

M. TORRES répond qu'il s'attend à ce que le Chili présente les instruments ratifiés très prochainement et il poursuit des contacts hebdomadaires avec les autorités compétentes de ce pays.

LE PRÉSIDENT souligne que peut-être le professeur De Rose pourrait s'entretenir avec le premier ministre.

M. KALTSCHMITT félicite les représentants régionaux, notamment les représentants d'Amérique latine. Il doutait à l'origine de la capacité du bureau à fonctionner et il doit reconnaître qu'il avait tort. Il est très heureux et satisfait de ce que M. Torres et le professeur de Rose ont réalisé. Ce n'est facile dans aucun pays et en Amérique latine en

particulier où la bureaucratie est énorme. Le progrès mérite des applaudissements et cela principalement grâce à l'action de M. Torres en coopération étroite avec le bureau principal de l'AMA.

M. TORRES souligne qu'il s'agit d'un effort mutuel, qui serait impossible sans le soutien des partenaires.

LE DR SCHAMASCH souligne que les bureaux régionaux ont été la cheville ouvrière de l'AMA pour ce qui est de leur contribution aux divers pays et il félicite les bureaux régionaux à ce sujet. Un certain nombre de petits CNO ne peuvent pas souscrire entièrement à certaines parties du Code. Les bureaux régionaux pourraient-ils collaborer avec les associations continentales afin de les aider à satisfaire aux exigences des Standards et du Code. Nombre de petits CNO n'ont pas physiquement la capacité de respecter totalement le Code et il leur faudra une aide extérieure. Il lui semble que, dans certaines parties du monde, les bureaux régionaux pourraient accroître l'aide aux CNO.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que l'AMA a élaboré une stratégie à ce sujet. Elle s'attache particulièrement à aider les CNO et elle continuera à le faire.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional de Montevideo.

8.8.4 Tokyo

M. HAYASHI demande aux membres de se référer au rapport qui figure dans leur dossier.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activité du bureau régional de Tokyo.

9. Divers / Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT demande aux membres de prendre bonne note des dates figurant dans les documents. Quelque chose de différent est envisagé pour l'an prochain à l'occasion du 10^e anniversaire de l'AMA et de ce qu'elle a accompli depuis sa fondation. L'Agence a commencé ses activités en Europe et il a semblé que l'anniversaire pourrait être célébré de façon à provoquer davantage d'attention sur son existence même. Le professeur Ljungqvist a proposé de tenir les réunions de novembre en Suède. Il précise qu'il ne s'agit que d'un projet à l'étude et demande aux membres de noter les dates de réunion.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remercie le Président de lui laisser la possibilité de faire part d'un entretien qu'il a eu avec le gouvernement suédois concernant le 10^e anniversaire de l'AMA. Aucune suggestion, ni invitation n'a été présentée par le gouvernement. Il a eu un bref entretien avec les représentants du gouvernement qui ont émis un avis positif sur ce projet. Il serait extrêmement plaisant d'accueillir des réunions de l'AMA en Suède. Il estime que ce pays présente de bons états de service en matière de lutte contre le dopage, puisqu'il a été le premier à ratifier la Convention de l'UNESCO, en trois semaines.

LE PRÉSIDENT assure les membres du Conseil de fondation que toutes les démarches prises à ce sujet auront lieu sous l'œil attentif du président du comité Finance et Administration. Il demande aux membres de prendre note des dates de réunion.

M. POUND précise qu'il lui a été demandé de s'enquérir de la raison pour laquelle la commission d'éthique ne n'est pas réunie.

LE PRÉSIDENT répond que la commission d'éthique est un groupe de travail ad hoc, c'est pourquoi il n'a pas été nécessaire de le réunir.

Il conclut les débats en remerciant tous les membres de la courtoisie et de la conduite qu'ils ont observées durant cette journée. Les débats ont été animés. Il remercie l'équipe

administrative de son travail qui permet à l'Agence de tenir des réunions d'une telle nature. Le travail supplémentaire important entrepris est très apprécié par tous. Il souhaite à chacun un bon retour et déclare la réunion close.

DÉCISION

Comité exécutif : 9 mai 2009, Montréal;
Conseil de fondation : 10 mai 2009, Montréal;
Comité exécutif : 19 et 20 septembre 2009,
Montréal; Comité exécutif : 1er décembre
2009, lieu à déterminer; Conseil de fondation
2 décembre 2009, lieu à déterminer.

La séance est levée à 16h25.

POUR APPROBATION

JOHN FAHEY, AC
PRÉSIDENT DE L'AMA